

LE 7AS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

MARS/AVRIL
2024
N°285-286
12€

NOS VALEURS
CITOYENNETÉ
FRATERNITÉ
SOBRIÉTÉ

DOSSIER

OSONS UNE VRAIE DÉCENTRALISATION !

INVITÉ DU MOIS
Henri Guaino

ENVIRONNEMENT

La fresque de
la Renaissance
écologique



XVII^E ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

CENTRE DES CONGRÈS - LYON | 27 & 28 JUIN 2024

EN PRÉSENTIEL & EN DISTANCIEL

ADOLESCENCE : QUELLE VIE DEVANT SOI ?

QUELS ENJEUX, QUELS BESOINS, QUELLES RÉPONSES
EN PROTECTION DE L'ENFANCE

PROGRAMME ET INSCRIPTION
www.assisesprotectionenfance.fr

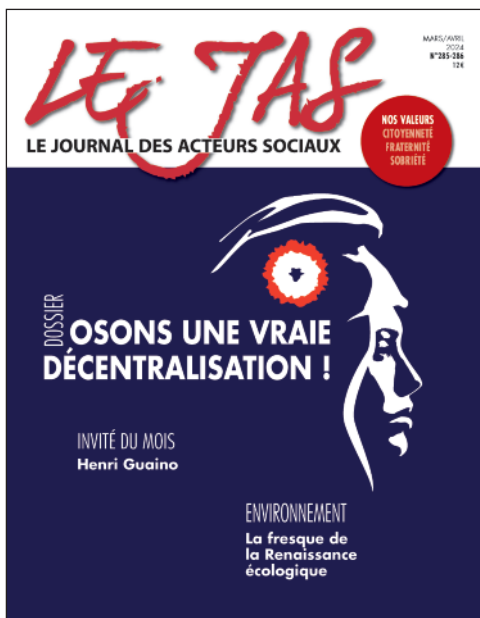


MÉTROPOLE
GRAND LYON

ORGANISÉES PAR L'ACTION SOCIALE
EN COLLABORATION AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON
ET LES PARTENAIRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

L'ACTION SOCIALE
ÉVÉNEMENTIEL - FORMATION - ÉDITION





INVITÉ DU MOIS - Henri Guaino p.18



DOSSIER - Osons une vraie décentralisation ! p.22



DÉCRYPTAGE - La fresque de la Renaissance Écologique p.33

SOMMAIRE

4	41
Édito	BIEN VIEILLIR
	Les Zastuces pour bien vieillir crèvent l'écran !
8	
L'ESSENTIEL	44
Institutions	Les Repères du Repas :
	Une plateforme pour les aidants
12	
Société	48
	CITOYENNETÉ
15	Un journée pour tirer les choses vers le haut
Social sans frontières	
18	51
INVITÉ DU MOIS	LE CAHIER DES RÉSEAUX
Henri Guaino	EMPREINTES CITOYENNES
	« Village/Ville citoyen(ne) »
23	27 communes labellisées
DOSSIER	
Osons une vraie décentralisation !	54
	ODAS
33	Michel Dinet. Dix ans après sa mort, un souvenir vivace et fertile
DÉCRYPTAGE	
L'utopie naïve et nécessaire de Renaissance Écologique	56
	AMRF
	Questions à John Billard, secrétaire général
	58
	PACTE CIVIQUE
	2024, année d'un renouveau démocratique ?



Le JAS

13, boulevard Saint-Michel - 75005 Paris -
Tél. : 01 53 10 24 10

RÉDACTION

Directeur éditorial : Jean-Louis Sanchez
Directrice déléguée : Karine Senghor
Rédacteur en Chef : Christophe Robert

Ont collaboré à ce numéro : Jean-Claude Devèze, Alexandra Fouchet, José-Marie Latour, Héléne Padiou, Olivier Van Caemerbèke

Conseil d'orientation :

Thierry d'Aboville, directeur général de l'Union ADMR ; **Hervé Carré**, consultant ; **Maryse De Wever**, directrice de la communication de la FEHAP ; **Didier Lesueur**, délégué général de l'ODAS ; **Mohamed L'Houssni**, directeur de l'association RETIS ; **Catherine Nironi**, directrice du Cedis (association d'insertion professionnelle) ; **David Passeron**, responsable de la communication du RENESS ; **Marie-Christine Paviet**, consultante ; **Jean-Claude Placard**, consultant ; **Jean-Marie Poujol**, secrétaire général de NEXEM ; **Jean-Paul Raymond**, consultant ; **Jacky Richard**, délégué général du Pacte Civique ; **Jean-Pierre Riso**, président de la FNADEPA ; **Marie-Christine Sarre**, consultante ; **Cédric Szabo**, directeur général de l'AMRF ; **Jérôme Voiturier**, directeur général de l'UNIOSS.

ÉDITION

Éditeur, Directeur de la publication :

Jean-Louis Sanchez
Directrice déléguée :
Karine Senghor

ANNONCES CLASSÉES :

Tél. : 01 53 10 24 10

ABONNEMENTS :

Maria Lillo (responsable)
Tél. : 01 53 10 24 10
Mail : maria.lillo@lejas.com
Tarifs : 1 an/10 numéros
France : 75 euros - Étranger : 94 euros
Vente au numéro : 12 euros

PUBLICITÉ :

Défis Régie - Tél. : 06 72 71 89 47
catherine-lejas@defis-regie.com

Le Journal des acteurs sociaux est édité par l'Action sociale,
SARL au capital de 91 469,55 euros RCS PARIS B
420 743 346
Siège social : 13, boulevard Saint-Michel - 75005 Paris
Numéro de commission paritaire : 1223 T 85246
Mensuel - Dépôt légal : Avril 2024
ISSN : 2275-4709
PAO : Journal des acteurs sociaux

Imprimé en France
chez GDS



ÉDITORIAL

JEAN-LOUIS SANCHEZ

Directeur éditorial

Le Jas : après 30 ans, quel avenir ?

Le Jas a été créé il y a 30 ans au sein des éditions du Moniteur. Mais seulement deux ans après sa naissance, sa survie sera menacée, à la suite du rachat du groupe Moniteur par Vivendi, soucieux d'une plus grande rentabilité immédiate. La seule solution pour éviter cette issue sera la création d'une société apte à gérer ce nouveau média. Ce qui prendra la forme d'une société coopérative, L'Action Sociale, avec l'implication militante d'une dizaine de personnalité du social.

La société Action Sociale a donc permis pendant 28 ans la publication d'un magazine principalement orienté vers la promotion des initiatives les plus prometteuses, les dénonciations des dérives les plus dangereuses et la défense des valeurs républicaines de notre modèle de société. C'est dans cette optique que *Le Jas* a notamment aidé à la promotion de la citoyenneté, en contribuant, par exemple, à la réussite de la grande cause nationale sur la fraternité en 2004, et depuis lors, au lancement des ateliers du vivre-ensemble, des Journées citoyennes, de la Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité...

Mais l'utilité d'un journal ne garantit pas pour autant sa pérennité. Les années récentes ont été particulièrement dures pour la presse écrite, avec la disparition de nombreux journaux d'information provoquée par la mutation exponentielle des modes d'informations. Et, bien évidemment, *Le Jas* est également confronté aux conséquences de ces évolutions. Malgré le fidèle soutien de ses lecteurs, *Le Jas* doit, en effet, poursuivre ses efforts d'adaptation à ce nouveau contexte et envisager de réorganiser en profondeur tout à la fois sa gouvernance et son mode de publication.

C'est le défi que nous nous lançons en souhaitant pouvoir nous appuyer sur vos propres suggestions pour cette réforme. C'est pourquoi, nous vous proposerons dans notre prochain numéro un bref questionnaire, avec l'espoir que vous y répondrez massivement. Car ce n'est qu'ensemble que nous pourrions agir pour que le *Jas* reste bien le journal des acteurs sociaux.

**Vous êtes
les acteurs
de grands
projets**

**Nous
sommes
au service
des territoires**



Construisons ensemble
l'habitat social de demain.



AVIS DE PUBLICITE SUITE A UNE MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE POUR LA PRISE A BAIL EMPHYTÉOTIQUE DE DEUX RESIDENCES AUTONOMIE

I - DENOMINATION DE L'AUTORITE COMPETENTE

MAIRIE DE SIX FOURS LES PLAGES - Place du 18 Juin 1940
- 83140 SIX FOURS LES PLAGES
Service Affaires Générales 04 94 34 94 60
- mail : laurence.cartelle@mairie-six-fours.fr
Centre Communal d'Action Sociale 04 94 34 94 68
- mail : mireille.imbert@mairie-six-fours.fr

II - OBJET DE LA PUBLICITE

Le présent avis de publicité a lieu dans le cadre de l'ordonnance N°2017562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et plus précisément de l'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des personnes Publiques (CG3P) qui prévoit "lorsque la délivrance d'un titred'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétentedoit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente".

La ville de Six-Fours-Les-Plages, propriétaire de deux Résidences Autonomie pour Personnes Âgées "Louis Faraut" et "Fondation Lelièvre", a reçu une manifestation d'intérêt spontanée d'une association à but non lucratif de droit privé, spécialisée dans la création et la gestion d'Établissements Médicosociaux et Sanitaires qui se propose :

- de prendre à bail les deux établissements d'hébergement pour personnes âgées en proposant partiellement des logements et /ou des lits habilités à l'Aide Sociale, en offrant un accompagnement personnalisé et des activités maintenant le lien social
- de prévoir une mixité des publics au sein des établissements

III - CONTEXTE DES ETABLISSEMENTS

1/ Résidence "Louis Faraut"

Située en Centre Ville, construite en 1987, d'une superficie de 4 093 m² avec jardin, 2 bâtiments de 3 niveaux, la résidence est composée de 71 logements d'environ 32 m². Montant mensuel du loyer : 1613 €. Estimation prévisionnelle des travaux 920 450 € TTC.

2/ Résidence "Fondation Lelièvre"

A 2 km du Centre Ville, construite en 1972 (bat A r+4) - 1976 (bat B r+3) sur une surface de 5 190 m², jardin, la résidence est composée de 82 logements d'environ 32 m². Montant mensuel du loyer : 1264 €. 43 logements au bat A / bat B : vide à 100%. Estimation prévisionnelle des travaux 1 630 525 € TTC.

Pour les 2 établissements :

- la restauration est confectionnée sur site.
- habilitation à l'aide sociale légale à 100 %.
- les moyens humains actuels ne seront pas mis à la disposition de l'association.
- chaque appartement bénéficie d'une kitchenette, d'une salle d'eau, d'une pièce principale et d'un balcon
- espaces collectifs : salle de restauration et d'animation

IV - CARACTERISTIQUE DU TITRE D'OCCUPATION PROJETE

- forme de l'autorisation d'occupation : bail emphytéotique administratif constitutif de droits réels avec une association à but non lucratif spécialisée dans la gestion des établissements médico-sociaux en vue de la réalisation d'une opération inter-générationnelle
- durée minimum de 18 ans, durée maximum à fixer par le preneur du bail emphytéotique, pour une période suffisante

aux regards du montant des travaux, de l'investissement et du projet social proposé

- pas de contrepartie financière de la part de la ville
- montant de la redevance à proposer en fonction de la durée du bail et des investissements à réaliser
- pour la 1^{ère} année dès signature du bail emphytéotique : maintenir les prix actuellement pratiqués pour les occupants actuels
- maintenir une offre d'hébergement avec une habilitation à l'Aide Sociale
- diversifier l'offre d'hébergement via l'accueil d'un public mixte
- le candidat reste seul responsable de l'exploitation

Pendant la durée du bail emphytéotique, les travaux devront être supportés par le preneur. A l'issue du bail, la ville de Six-Fours-Les-Plages récupérera gratuitement et sans frais, l'ensemble des droits sur lesdits bâtiments ainsi que la propriété des travaux et améliorations réalisés par le preneur.

Aussi, le candidat doit prendre en considération la durée proposé en tenant compte des investissements à réaliser. Il est seul responsable de l'activité qui est exercée à ses risques et périls. L'amortissement des investissements doit être réalisé sur cette durée d'exploitation.

V - MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES

1/ Composition des dossiers de candidature

- présentation du candidat avec justificatif de sa forme juridique associative, sa capacité financière
- expériences et références en la matière
- présentation du projet avec durée, montant de la redevance et montant des investissements à réaliser afin que la commune puisse appréhender les capacités professionnelles et les motivations du candidat

2/ Procédure de transmission

Les propositions des candidats devront parvenir, sous pli fermé, sous double enveloppe. La 1^{ère} enveloppe contiendra la 2^{ème} qui portera la mention "mise en concurrence résidences autonomie", NE PAS OUVRIR, en langue française, avant le 8 JUILLET 2024 - 16h00.

- par courrier recommandé accusé de réception : Mairie de Six-Fours-les-Plages - Centre Communal d'Action Sociale "Godfroy Jouglas"
- BP 97 - 83 183 SIX FOURS CEDEX
- par remise en main propre contre récépissé à l'adresse : Centre Communal d'Action Sociale "Godfroy Jouglas"
- 32 Avenue Joseph Raynaud - 83140 SIX FOURS LES PLAGES
- 04 94 34 94 50 (standard)

3/ Analyse des candidats

Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrente ne serait reçue dans les délais impartis, la Ville traitera directement avec l'association ayant initialement manifestée son intérêt.

Dans l'hypothèse où, à l'issue du délai mentionné, une ou plusieurs candidatures ont manifesté leur intérêt, il sera procédé, sans nouvelle publicité, à une procédure de sélection préalable, conformément à l'article L.2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques. A cette fin, un dossier sera adressé aux candidats ayant manifesté leur intérêt, les informant des modalités précises de la sélection préalable qui sera menée par la Ville et du contenu des propositions à remettre.

L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ



p.8

INSTITUTIONS

p.12

SOCIÉTÉ



p.15

SANS FRONTIÈRES



DÉPARTEMENT DE DORDOGNE

Félicité par l'Europe pour la filière bio

L'Europe n'est pas qu'un fournisseur de règlements et de normes, mais sait aussi valoriser les initiatives locales. C'est le cas du Prix européen du bio, décerné conjointement par la Commission européenne, le Comité économique et social européen, le Comité européen des régions, l'ONG IFOAM Organics et le syndicat d'agriculteurs COPA-Cogeca, qui récompense la chaîne de valorisation du bio, afin de stimuler les pratiques vertueuses. Pour 2023 le département de la Dordogne a été co-lauréat, comme 3^e meilleure région bio d'Europe. Un exemple à encourager et à améliorer, d'autant plus que, pour le moment, d'autres pays sont bien en avance sur notre pays, comme l'Autriche, l'Allemagne, l'Espagne, la Grèce et le Portugal.

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Neutre ou pas neutre ?

La polémique atteint en interne le Conseil d'orientation des retraites (COR), instance pluri-institutionnelle chargée d'étudier avec objectivité et indépendance les tenants et aboutissants du système de retraites afin d'éclairer les réformes. Composé de parlementaires, de hauts fonctionnaires, de chercheurs, de représentants des syndicats patronaux et salariaux, le COR a jusqu'à présent fourni des rapports très détaillés, mais soutenant principalement les hypothèses optimistes, ce que lui a reproché le gouvernement. Le nouveau président, l'économiste Gilbert Cette, a donc formulé des propositions afin d'alléger les hypothèses en privilégiant la prudence. Ce que certains, en particulier les représentants syndicaux, redoutent, à l'instar de Christelle Thieffinne (CFE-CGC) qui déclare « *Agir de la sorte revient à prendre parti pour un avis. On s'éloigne d'une démarche d'analyse et d'éclairage indépendante* ».

VIVRE-ENSEMBLE

La loi redéfinit les contours des troubles de voisinage

La loi 2024-346 sur la responsabilité civile, adoptée le 15 avril dernier, pose les principes de respect des nouvelles cohabitations dues aux évolutions de la société, afin d'éviter pratiques et recours juridiques abusifs. Le sujet est apparu depuis quelques années, avec en particulier l'installation de néo-ruraux à la campagne et les incompréhensions entre eux et les agriculteurs déjà sur place. Des plaintes de ces nouveaux arrivants relatives aux rythmes agricoles avaient en effet créé des polémiques locales. Le nouveau texte ajoute le terme « anormal » à la notion de troubles, ce qui permet de les qualifier juridiquement. Un petit mot certes, mais qui fait toute la différence entre les seules attentes d'un magistrat en matière de tranquillité et la normalité d'une activité, par exemple agricole. Ainsi, la loi exclut de l'anormalité les situations existant avant l'installation du plaignant, ou les extensions d'activité agricoles raisonnables. Une précision importante, qui devrait éviter de cristalliser les conflits de voisinage, heureusement très minoritaires.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Une bataille pour maintenir les écoles rurales



Avec une démographie en berne, la France est confrontée chaque année un peu plus à la baisse du nombre d'élèves scolarisés. Ce qui occasionne une révision des cartes scolaires avec des suppressions de postes. En milieu rural, les fermetures de classes deviennent un réel point d'angoisse pour les communes. C'est le cas dans les Deux-Sèvres, qui a appris, avec la suppression de 26 postes d'enseignants, la fermeture de 36 classes de maternelle et d'élémentaire et la redistribution des élèves dans des classes multiniveaux. La complexité pour les instituteurs de faire face à des groupes de plus de 25 élèves comportant jusqu'à trois groupes de niveaux fait craindre aux parents une baisse de qualité, et aux élus une baisse d'attractivité de leurs communes. À l'heure d'une certaine désertification des services publics, les villages s'accrochent à leurs écoles comme le dernier rempart de la vitalité.

OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS

Une situation financière critique



On ne le sait pas forcément, mais l'Observatoire international des prisons (OIP) – section française est un organisme indépendant, qui a choisi le statut associatif pour ne pas dépendre d'un ministère tutélaire (en l'occurrence, celui de la Justice). Cet observatoire, créé au milieu des années 1990, procède à des enquêtes sur les conditions de détention en France, et

ses travaux sont appréciés par les institutions tant nationales qu'européennes, comme la Cour européenne des droits de l'homme, qui s'est plusieurs fois appuyée sur les recherches de l'OIP pour rappeler la France à l'ordre. Or les subventions publiques qui composaient en 2014 plus de la moitié des ressources ont fondu et n'en représentent désormais que moins de 20 % (soit une baisse de 67 % des subventions publiques en 10 ans). Cette situation critique menace l'existence même de cette association, qui a lancé un SOS au grand public sous forme d'un appel aux dons.

CUMUL DES MANDATS

Vers un assouplissement de la loi ?

Votée en 2014 sous le Président Hollande, la loi interdisant le cumul des mandats avait pour objectif de rappeler aux élus de se concentrer sur leur mission, certains étant soupçonnés de pratiquer le dilettantisme dans des dossiers trop variés. Toutefois, cette restriction, qui empêchait notamment les représentants parlementaires (députés et sénateurs) d'exercer une fonction exécutive locale, a été très décriée, au motif qu'elle provoquait une rupture de connaissance et d'approche entre élus nationaux et élus locaux. Une proposition de loi présentée par le groupe Horizon le 14 mars dernier vise donc un assouplissement de cette interdiction : les parlementaires pourraient de nouveau être adjoints au maire ou vice-président de conseil départemental ou régional. De quoi nourrir les canaux essentiels entre le monde local et sa représentation nationale.

JUSTICE

Une chambre consacrée aux contentieux environnementaux

Depuis quelques années, des ONG ont intenté des actions en justice face à de grandes entreprises, comme Total Energie, Suez ou EDF, afin de leur rappeler leur devoir de vigilance au regard des risques humains et environnementaux. Or, les juridictions historiques, mal préparées à ces nouveaux enjeux, ont généralement déclaré ces actions irrecevables en premier recours. C'est pour pallier ce classement sans suite que la Cour d'appel de Paris a décidé de créer une chambre spécialisée dans ce type de contentieux sur la responsabilité écologique, intitulée « 5-12 ». Au moment où les enjeux environnementaux sont d'un intérêt public majeur, espérons que ce maillon judiciaire permettra la mise en application effective des lois émergentes dans ce domaine.

COUR DES COMPTES

Les insuffisances de l'État en matière de transition climatique sont pointées



Le rapport désormais annuel de la Cour des comptes sur l'adaptation de notre pays aux enjeux climatiques a été dévoilé fin mars. Si ce rapport est positif en matière de prise de conscience des dirigeants quant à ce défi « colossal », il pointe toutefois dans 725 pages très détaillées une trop grande disparité des mesures selon les thèmes (villes, transports, armée, santé, forêt, banque, bâtiment...). Quant au rôle de l'État, que la Cour estime capital en matière de stratégie, il n'est selon les magistrats pas assez fort et manque d'une planification d'ensemble.

Des critiques plutôt bien accueillies par Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique, qui a promis d'en tenir compte dans son troisième plan national d'adaptation au changement climatique.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'aide au développement concurrencée par l'aide à l'environnement

Dans un rapport publié récemment, la Banque mondiale alerte sur la détérioration considérable des 75 nations les plus pauvres de la planète. Pour la première fois depuis le début du siècle, l'écart de leur produit intérieur brut avec celui des pays riches s'est à nouveau creusé. Parmi les causes de ce triste bilan, on note l'alourdissement de la charge de la dette, avec la progression des taux d'intérêt, et surtout les conséquences économiques du réchauffement climatique. Celles-ci leur coûtent déjà en moyenne 1,3 % de leur PIB chaque année, et cela s'aggravera rapidement. Pourtant, malgré cette situation, les nations les plus riches réduisent leurs budgets d'aide au développement. Ainsi, la France a annoncé récemment une réduction de 742 millions d'euros pour 2024. Pour expliquer ces décisions, les pays mentionnent leur obligation de financer les nouvelles priorités environnementales, comme le Fonds vert pour le climat, ou l'Organisation mondiale de la santé confrontée aux risques de nouvelles pandémies.

ÉDUCATION

Écran noir

Pas d'écran avant 3 ans, pas de téléphone avant 11 ans, pas de smartphone avant 13 ans, ni de réseaux sociaux avant 15 ans, voilà en substance, les recommandations d'un rapport d'experts remis à l'Élysée, fin avril. Les spécialistes, mais aussi les jeunes consultés, ont partagé « un consensus très net sur les effets négatifs, directs et indirects, des écrans sur le sommeil, sur la sédentarité, le manque d'activité physique et les risques de surpoids, voire d'obésité (avec en cascade les pathologies qui en découlent) ainsi que sur la vue », peut-on lire dans le document. Dans son volet éducation, le rapport recommande aussi de « faire une place sérieuse et complète à toutes les éducations 'au vivre ensemble' (l'éducation à la vie sexuelle et affective, l'éducation aux enjeux de genre, l'éducation aux compétences psychosociales, l'éducation civique...) traversées par des enjeux d'amplification face au numérique. »

CARTON VERT



À **Nessim Chikaoui**, cinéaste, qui après avoir réalisé *Placés sur le métier* d'éducateur il y a deux ans, donne la parole dans son nouveau film *Petites mains aux femmes de chambre* pour la reconnaissance de leur dignité.



À **Antonio Costa**, premier ministre portugais de 2015 à 2023, dont la politique a été reconnue par un rapport européen récent comme ayant permis au Portugal de devenir le champion des énergies renouvelables.

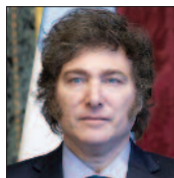


À **Dominique Méda**, professeure de sociologie et présidente de l'Institut Veblen, qui multiplie dans la presse des tribunes pour défendre les potentialités de la transition écologique en matière d'emploi, à condition d'en faire une priorité.

CARTON ROUGE



À **Michael O'Leary**, PDG de la compagnie d'aviation low-cost Ryan Air, qui a déclaré qu'il serait « heureux » d'affréter des avions pour expulser des migrants du Royaume-Uni vers le Rwanda, selon le projet pourtant très controversé du Premier ministre Rishi Sunak.



À **Javier Milei**, président de l'Argentine, qui a reconduit à l'identique le budget des universités de 2023 pour 2024, sans tenir compte de l'inflation de +276 % sur un an. Résultat, un monde académique menacé de naufrage.



À **Justin Trudeau**, premier ministre du Canada, qui a permis par son activisme la réalisation d'un oléoduc long de 1150 km qui était pourtant condamné par toutes les organisations écologiques.

DES CHIFFRES ET DU SENS

➤ **2 087 577**

L'estimation faite par l'Insee de la population parisienne en 2024 montre que, pour la première fois depuis plus de 50 ans, on sera en dessous de la barre des 2,1 millions. En 2011, la population parisienne culminait à 2,250 millions d'habitants et n'a cessé de décroître depuis.

➤ **4,4%**

c'est la part de marché des industries françaises en Afrique, contre 10,6 % en 2002. Dans le même temps, la Chine est passée de 3 % à 18,8 % de part de marché.

➤ **3 SUR 4**

c'est le nombre de Français toujours attachés à l'Union européenne, soit 73 %. Mais à l'heure des grands bouleversements géopolitiques, on ne peut que craindre que le taux de participation aux prochaines élections européennes ne soit pas un bon indicateur pour montrer cet attachement.

➤ **5,8%**

c'est l'écart de salaire entre hommes et femmes dans la fonction publique territoriale, à poste et échelon identique. Même si l'écart s'est nettement réduit depuis quelques années, il reste encore tangible et représente en moyenne 130€ brut de plus par mois pour chaque homme.

➤ **53%**

c'est la proportion de PME qui trouvent les démarches pour accéder aux commandes publiques trop compliquées et trop coûteuses.

➤ **80%**

c'est le nombre de jeunes de 18 ans qui sont inscrits sur la plateforme du « Pass culture », une dotation de 300 euros par jeune qui leur permet de découvrir des pratiques culturelles.

➤ **32%**

c'est la part des Français qui ont des difficultés à se procurer une alimentation saine pour faire trois repas par jour (source : baromètre de la pauvreté, Ipsos-Secours populaire).

➤ **23%**

c'est l'augmentation du nombre d'expulsions locatives en 2023 par rapport à 2022.

➤ **35 690**

c'est le nombre de dossiers de surendettement déposés au premier trimestre. Un chiffre en hausse de 17 % sur un an.

➤ **-11,3%**

c'est la baisse du nombre d'immatriculations des véhicules électriques depuis un an sur le marché européen.

DÉLINQUANCE

Une évolution à la hausse mais diversifiée

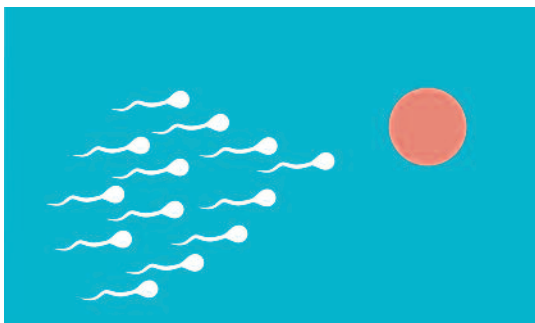


Le Figaro a publié fin mars les résultats d'une étude sur la criminalité basée sur les chiffres 2023 du ministère de l'Intérieur. Celle-ci révèle une augmentation globale de 42% des violences (hors cadre familial) en seulement sept ans. Les villes de plus de 100 000

habitants enregistrent une légère hausse annuelle moyenne, qui culmine à +19,25% de violences par coups et blessures à Rouen, et à +21,02% de cambriolages à Grenoble. Mais le plus notable est l'augmentation des phénomènes de délinquance dans les petites villes de 5 000 à 20 000 habitants, qui ont observé entre 2016 et 2022 une augmentation des taux d'agression de 74%. Relevons toutefois que ces chiffres peuvent être influencés par la progression du nombre de plaintes, conséquence de la médiatisation en boucle des faits de violence.

DÉMOGRAPHIE

L'humanité se dirige vers une baisse



Publiée fin mars dans *The Lancet*, les travaux du projet collaboratif international *Global Burden of Disease* («le fardeau mondial de la maladie») établissent des projections selon lesquelles dès 2050 l'ensemble de l'humanité pourrait passer en dessous du seuil de renouvellement des générations (2,1 enfants par femme en âge de procréer). Et ceci sur tous les continents, y compris en Afrique et de façon générale les pays du sud. En cause, les facteurs conjoints de l'urbanisation, l'éducation des femmes, les progrès de la contraception etc. L'étude s'est rapportée à l'évolution de la démographie dans chaque pays depuis 1950. Certains économistes pointent encore davantage la rapidité du phénomène, à l'instar du britannique Jacques Pommeroy. Dans une note, il a opposé la méthodologie de modélisation aux facteurs psycho-sociaux (angoisse climatique des jeunes, difficultés économiques...) selon lui, aptes, à précipiter la tendance.

Publiée fin mars dans *The Lancet*, les travaux du projet collaboratif international *Global Burden of Disease* («le fardeau mondial de la maladie») établissent des projections selon lesquelles dès 2050 l'ensemble de l'humanité pourrait passer en dessous du seuil de renouvellement des générations (2,1 enfants par femme en âge de procréer). Et ceci sur tous les continents, y compris en Afrique et de façon générale les pays du sud. En cause, les facteurs conjoints de l'urbanisation, l'éducation des femmes, les progrès de la contraception etc. L'étude s'est rapportée à l'évolution de la démographie dans chaque pays depuis 1950. Certains économistes pointent encore davantage la rapidité du phénomène, à l'instar du britannique Jacques Pommeroy. Dans une note, il a opposé la méthodologie de modélisation aux facteurs psycho-sociaux (angoisse climatique des jeunes, difficultés économiques...) selon lui, aptes, à précipiter la tendance.

ÉCONOMIE

Inquiétudes sur la productivité des travailleurs

Une récente enquête de la Banque de France montre que notre pays est, depuis trois ans, confronté à une baisse inquiétante de productivité de 8,5% par emploi. Mais au lieu de fustiger seulement le rapport des salariés au travail, l'organisme décortique plus finement les données statistiques. En effet, celles-ci montrent qu'au moment de la pandémie, 360 000 emplois non rentables en raison de l'effondrement des commandes, avaient été maintenus grâce aux aides publiques, mais aussi par la crainte de ne plus trouver de main-d'œuvre après la crise. De plus, le plan de relance consécutif a permis à de nombreux apprentis et personnel non qualifié d'accéder à des emplois, en particulier dans les secteurs en tension, avec donc une moindre productivité que les salariés en poste. Un phénomène unique à l'échelle européenne, mais qui, espérons-le, ne devrait être que transitoire.

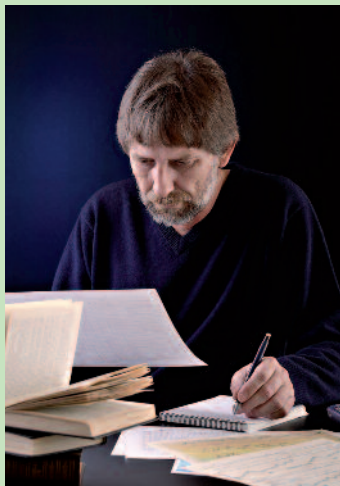
GUERRE POLITIQUE DES SEXES

Une antinomie croissante chez les jeunes

Malgré les incontestables progrès dans de nombreux pays sur le thème de l'égalité hommes-femmes, plusieurs enquêtes tendent à montrer, au contraire, une fracture entre les deux groupes, particulièrement palpable chez les jeunes. Ainsi, un sondage de l'Institut Gallup aux États-Unis a montré une très forte disparité des votes entre jeunes femmes de 18 à 30 ans, plutôt démocrates, et leurs alter egos masculins, plutôt républicains, avec 30 points d'écart. Cette différenciation n'existait pas il y a six ans. On retrouve les mêmes tendances au Royaume-Uni ou en Allemagne, en Tunisie, en Corée du Sud, en Chine... où les femmes se montrent plus progressistes. Et ces écarts sont bien spécifiques aux populations jeunes, puisqu'on ne les retrouve pas chez les électeurs plus âgés. Comme si les angoisses éprouvées face à l'avenir trouvaient chez les femmes et les hommes des chemins différents.

TRAVAIL DES SENIORS

Encore beaucoup de préjugés



Un sondage sur la place des seniors dans l'entreprise, publié le 28 mars par la plateforme *Review Jobs*, réalisé auprès de 1 000 salariés, montre des postures souvent très contradictoires. Ainsi, les seniors sont reconnus par leurs collègues plus jeunes comme compétents (76 % des opinions), soigneux (69 %) voire créatifs (44 %). Mais malgré ces opinions favorables, les salariés sont plus frileux lorsqu'il s'agit de s'interroger sur l'augmentation du taux d'emploi des seniors dans leur propre entreprise. En effet, 40 % des sondés pensent les plus âgés incapables de s'approprier les nouvelles technologies

ou les nouveaux modes de travail collaboratifs. Du côté des cadres dirigeants, ils sont 39 % à estimer que les plus âgés sont incapables de comprendre les attentes des plus jeunes et donc de collaborer efficacement avec eux. Des constats déroutants, lorsqu'on les compare aux autres pays européens où le travail des seniors est plébiscité.

VIOLENCES SEXUELLES

Des infractions insuffisamment caractérisées



Ces dernières années ont connu une véritable révolution des mœurs avec le mouvement #MeToo. La médiatisation d'actes que, jusque-là, on n'aurait pas qualifiés de maltraitance, a libéré les paroles et les

dépôts de plainte. Les parquets se sont donc retrouvés face à un afflux sans précédent de ces affaires souvent difficiles à trancher. Le résultat est un taux croissant de classements sans suite pour « *insuffisance de preuves* ». Une étude de l'Institut des politiques publiques sur le travail (menée par Maëlle Stricot, doctorante à l'École d'économie de Paris), indique qu'entre 2012 et 2021, 86 % des dossiers pour violences sexuelles ont été classés sans suite, atteignant même 94 % pour les affaires de viols. Un défi pour le système judiciaire.

IMMOBILIER

La crainte d'un krach se précise



La terrible crise immobilière qui frappe la Chine et risque de provoquer l'effondrement de son économie est connue. Mais les États-Unis sont, eux aussi, confrontés à une crise immobilière qui concerne principalement les bureaux et les commerces. Depuis la fin de la crise sanitaire

liée au Covid-19 et la spectaculaire révolution du télétravail, on assiste à une défection des immeubles de bureaux par les entreprises et les commerces environnants, qui ont, désormais, revu leurs besoins à la baisse. Selon le baromètre Kastle sur le travail, seuls 60 % des employés sont, en moyenne, présents sur leur lieu de travail dans les dix plus grandes villes américaines. Conséquence, 20 % des surfaces en location sont vacantes et, selon les experts, on peut s'attendre à une baisse de 40 % de valorisation des immeubles de bureaux et de commerces cette année. Or, la situation n'est pas meilleure en Europe, comme on peut le constater avec une baisse d'un quart des transactions immobilières cette année en France.

BÉNÉVOLAT

Un engouement chez les jeunes

Lancée en 2020 lors de la pandémie de Covid-19, la plate-forme *Jeveuxaider.gouv.fr* peut se féliciter d'un succès qui perdure. En effet, créée en un temps record, en mars 2020, à une époque où les besoins des uns et les disponibilités des autres explosaient en raison du premier confinement, cette initiative se voyait comme « *une solution de facilitation éphémère* » et ses instigateurs ont été les premiers surpris de constater sa pérennisation, en particulier auprès des jeunes. C'est ce qui apparaît dans l'étude d'impact réalisée par *Beta.gouv.fr* (incubateur gouvernemental qui aide ce genre d'initiatives) réalisée auprès d'un échantillon de 30 000 personnes. En effet, là où l'on attendait plutôt un engagement des retraités, on constate que la moitié des 550 000 bénévoles ont moins de 30 ans. L'une des clés de ce succès est la facilité et la rapidité d'usage de cet outil numérique qui a su séduire cette génération, motivée, d'après les résultats de l'enquête, par l'aide aux personnes dans le besoin, mais aussi par l'élargissement de ses compétences.

TRANSPORT AÉRIEN

Son succès : un échec pour le climat



Plus il y a d'avions dans le ciel et plus ils détraquent le climat. C'est le constat mis en relief par une étude de l'ONG Transport et Environnement, parue le mois dernier. Celui-ci relève que les 800 000 décollages dénombrés en France en 2023 ont envoyé dans l'atmosphère plus de 20 millions de tonnes de CO₂, en hausse de 12,5% par rapport à

2022. Ce qui est conforme à l'augmentation des vols au départ de l'Hexagone qui ont augmenté de 10%. Au top 10 des compagnies les plus polluantes, les low-costs Easy Jet, Transavia et Ryan Air occupent les trois premières places. Et Transavia se distingue notamment avec un doublement de sa flotte en quatre ans, puisqu'elle est passée de 38 à 71 appareils. La massification du transport aérien peut-elle perdurer alors que le climat se détériore ?

CHOIX EUROPÉENS

Les priorités des Français et du Président divergent



Alors que le projet du président Macron sur l'Europe s'est focalisé sur une Europe régalienne et géostratégique, contrôlant ses frontières, capable de se défendre et de se transformer en acteur militaire respecté, les priorités de nos concitoyens sont différentes. Selon une enquête Ipsos menée en partenariat avec le Cevipof, l'Institut Montaigne, la Fondation Jean

Jaurès et Le Monde, les Français placent en premier la crise migratoire (42%), le changement climatique (36%), l'avenir de l'agriculture (35%), avant la défense commune (28%) et surtout bien avant l'aide à l'Ukraine (13%). La focale militaire d'Emmanuel Macron n'est donc pas la priorité pour la majorité des Français. Par ailleurs, en ce qui concerne l'enjeu migratoire seuls 32% des Français souhaitent qu'il soit traité par des politiques communes de l'Union européenne. Pour autant, la tentation du « Frexit » est faible (14%) et ne parle vraiment qu'aux électeurs des listes RN ou Reconquête.

CONSOMMATION

La part des dépenses alimentaires continue de baisser

La dernière étude de l'Insee sur la consommation des ménages indique une part des dépenses alimentaires qui a considérablement baissé depuis l'après-guerre dans le budget des ménages, passant de près de 30% à moins de 15% aujourd'hui. Dans le même temps, les dépenses de logement et d'énergie ont explosé, observant une évolution exactement inverse. Les autres dépenses (santé, loisirs et culture, habillement, transports...) ont une tendance plus stable. Malgré la forte augmentation conjoncturelle des produits alimentaires depuis la sortie du Covid 19, le poste alimentaire varie peu, indiquant que les Français préfèrent manger moins ou baisser en qualité.

PLAN EAU

Difficile mise en œuvre de la tarification progressive



Afin d'inciter les Français à adopter des gestes plus économes en matière de consommation d'eau, le gouvernement avait

annoncé il y a un an la mise en place d'une tarification progressive qui ne pénaliserait pas la consommation de base, essentielle à la vie, mais surtaxerait celle qui dépasse un certain niveau (lavage de voiture, arrosage des jardins...). Si de nombreuses collectivités semblent séduites par le projet, son application est plus délicate : ainsi, la consommation en habitat collectif, où les ménages n'ont pas de compteurs individuels, fait grincer les dents, les plus économes ne voulant pas payer pour les autres. De même, il est aberrant de mettre au même plan des ménages privés et des locaux professionnels, comme les salons de coiffure ou les boulangeries. Saisi sur la question, le CESE a conclu que la société française n'était pas encore suffisamment outillée pour la généralisation de ce principe. Le tarif de l'eau sera donc amené à augmenter pour tous, et c'est bien dommage pour la pédagogie.



CHINE

LES CAMIONS ÉLECTRIQUES À LA CONQUÊTE DE L'EUROPE

Avec la lutte contre les énergies fossiles dans les transports, le secteur du transport routier représente une manne considérable pour les constructeurs. Cela n'a pas échappé à la start-up chinoise Windrose, concurrent sérieux de l'américain Tesla, qui vise le marché européen. Le constructeur a annoncé la construction d'une usine d'assemblage de poids lourds électriques à Anvers, en Belgique, pour 300 millions d'euros. Windrose ne s'arrête pas là et envisage de développer d'autres sites en Belgique et

en France. Utilisant des technologies similaires à celles de Tesla, le prix de vente des camions électriques est pourtant inférieur de 25 % à celui de son concurrent, grâce, explique la société, à sa chaîne d'approvisionnement. Toujours est-il que les poids lourds électriques ne représentent aujourd'hui qu'une part infime du parc (1,2 % des ventes en 2022), principalement en raison des difficultés à recharger les batteries que rencontrent les professionnels. Un secteur qui ne pourra donc se développer dans l'avenir qu'avec la construction de mégachargeurs qui permettront de refaire le plein des batteries beaucoup plus rapidement.

SUÈDE

LES UNIVERSITÉS EN DIFFICULTÉ

Les universités suédoises sont actuellement confrontées à des difficultés financières importantes. En effet, leurs coûts de fonctionnement ont énormément augmenté, en particulier leurs loyers. Contrairement à la France, où les locaux universitaires appartiennent très majoritairement aux collectivités publiques, en Suède ils appartiennent, depuis 2013, à l'Akademiska Hus,, une société étatique qui fonctionne comme une entreprise privée et se doit de suivre les prix du marché. À l'heure où le gouvernement exige de toutes les administrations qu'elles réduisent leurs dépenses de 0,5 %, pas question de demander des aides supplémentaires. Les universités rognent donc sur tout : durée des cours, temps administratif pour les chercheurs, interruption des postes de doctorants... Une situation qui menace, à terme, la forte réputation de l'enseignement supérieur et de la recherche de ce pays.

INDE

UNE LOI DE CITOYENNETÉ EXCLUANT LES MUSULMANS



Votee par le Parlement indien en 2019, une réforme de la citoyenneté prévoyait des restrictions concernant l'accession à la nationalité pour les personnes de confession musulmane. Mais cette loi n'avait pas été appliquée, en raison de la multiplication de manifestations hostiles, notamment sur le plan international. Or, à l'approche des élections présidentielles de

2024, le gouvernement a décidé de la mettre en application. Concrètement, cette loi indique que les religions éligibles à la naturalisation sont les hindous, les parsis, les sikhs, les bouddhistes, les jaïns et les chrétiens, mais exclut explicitement les musulmans. Un texte qui soulève des critiques quant à sa constitutionnalité, alors que l'article 14 de la Loi fondamentale indique l'égalité de tous devant le droit.

ÉGYPTE

LES PAYS DU GOLFE AU SECOURS DE L'ÉCONOMIE



Face à une crise économique de grande ampleur, avec des dettes à hauteur de 160 milliards de dollars et deux tiers de sa population en dessous du seuil de pauvreté, l'Égypte se voit offrir une bouée de sauvetage en provenance des Émirats Arabes Unis et de l'Arabie Saoudite. Ceux-ci ont, en effet, proposé des investissements massifs en rachetant de grandes surfaces de terrains, à l'instar de Ras El-Hikma, une péninsule de 50 km de long destinée à devenir un centre touristique de luxe, couplé à une zone franche, achetée 35 milliards de dollars par un fonds national des Émirats, le *Abu Dhabi Developmental Holding Company*. Ce n'est pas la première fois que la péninsule arabe investit dans des projets importants, mais jamais à ce niveau. Un morcellement des terres, des infrastructures et du patrimoine historique qui inquiète une partie des Égyptiens qui craignent la perte de contrôle de leur propre pays.

ÉTATS-UNIS : L'AVORTEMENT CHIMIQUE SUR LA SELLETTE



Il y a deux ans, les États-Unis supprimaient le droit fédéral à l'IVG, entraînant une vingtaine d'États conservateurs à l'interdire, sauf cas particuliers. Une conséquence inévitable fut le développement de l'utilisation des pilules abortives (mifépristone et misoprostol) qui constituaient 63 % des procédures d'interruption de grossesse en 2023, contre 53 % en 2020. Et cela, sans surprise, de façon bien plus importante dans les États où l'IVG est aujourd'hui bannie. S'il n'est pas encore question d'interdire ces médicaments, autorisés par la *Food and Drug Administration* (FDA), les conservateurs ont saisi la Cour Suprême du pays pour trancher sur l'autorisation de leur prescription par téléconsultation. Un bras de fer tant politique qu'éthique qui risque de renforcer le clivage entre Américains à quelques mois des prochaines élections.

BRÉSIL

ZARA ET H&M, CONCERNÉS PAR LA DÉFORESTATION

Le soja n'est pas la seule culture qui ruine les forêts du Cerrado et les champs de coton contribuent aussi à la disparition de cette savane arborée, précieuse réserve d'oxygène qui couvre plus de 1,5 million de km². Une enquête récente de l'ONG Earthsight vient de démontrer l'immense responsabilité de l'industrie textile, et en particulier de la mode, dans un désastre annoncé. Parmi les principaux fabricants impliqués, les enseignes Zara, numéro 1 mondial de l'habillement, et H&M. Les auteurs de l'étude sont parvenus à établir que celles-ci se fournissaient chez deux grands producteurs de coton brésiliens, Grupo Horita et SNC Agrícola, qui procéderaient à des déforestations illégales, tout en prétendant respecter les conditions fixées par un label sensé garantir aux consommateurs un « coton éthique ».

AFRIQUE

LE FLÉAU DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE S'ÉTEND DANS LES VILLES



Selon des recherches menées par le Boston College (Massachusetts), la seule pollution atmosphérique serait responsable de la mort anticipée de 1,1 millions de personnes en Afrique en 2019, et cela de façon concentrée sur les grandes villes. Cette estimation, corroborée par de nombreuses études plus locales, comme celle de l'ONG Clear Air Fund sur Lagos, ancienne capitale du Nigeria (23 900 morts dus à la pollution de l'air),

dénonce ce problème comme plus meurtrier que les accidents de la route, tabac et alcool réunis. Populations en extension rapide (Lagos 22 millions d'habitants, Johannesburg, 15 millions, Kinshasa, 13 millions...), insuffisance des transports publics, utilisation de véhicules vétustes, traitement des ordures par brûlis... les grandes villes africaines cumulent les facteurs les plus nocifs qui provoquent la surabondance de particules fines. Alors que les deux tiers de la population du continent devraient se retrouver dans les villes d'ici à 2050, il est plus qu'urgent d'agir.

ISRAËL : LA GUERRE PARALYSE L'ÉCONOMIE



Depuis les massacres d'Israéliens, le 7 octobre 2023, et la riposte sanglante de l'armée israélienne contre les Palestiniens, les conséquences qui frappent les deux territoires imbriqués sont multiples. L'une d'elles est l'annulation des permis de travail pour les quelque 200 000 habitants des habitants de Gaza et de Cisjordanie qui avaient un emploi en Israël, dont 80 000 dans le BTP. À cela s'ajoute le départ de nombreux migrants d'autres nationalités, inquiets de la situation militaire. La situation est devenue critique pour les entreprises, et la moitié des chantiers sont à l'arrêt tandis que les autres fonctionnent à sous-régime. Si cette crise économique affecte Israël, avec en particulier une perte fiscale de 10 milliards d'euros depuis octobre dans ce secteur, le sort des salariés Palestiniens qui n'ont plus aucune ressource ne manque pas d'inquiéter

leurs anciens collègues israéliens. Car les interactions entre les deux peuples étaient nombreuses et loin d'être uniquement hostiles. Une situation qu'il sera extrêmement difficile voire impossible de rétablir, se désolent les intéressés.



AUSTRALIE

LA GRANDE BARRIÈRE DE CORAIL DE PLUS EN PLUS FRAGILE

On observe avec inquiétude les dégâts causés par le réchauffement climatique sur les trésors environnementaux de notre planète, comme la Grande Barrière de corail, en Australie, qui n'a cessé de dépérir depuis plusieurs décennies. Plus précisément, les autorités australiennes ont annoncé un épisode de « blanchissement massif », le septième en 26 ans et le cinquième en 8 ans, soit une accélération considérable. Le phénomène de blanchissement correspond à un dépérissement du corail qui occasionne l'expulsion des algues symbiotiques, à l'origine des couleurs vives des coraux. Le désastre n'est pas seulement esthétique, mais c'est l'indicateur que les quelque 1 500 espèces animales et végétales abritées dans cet écosystème particulier sont menacées d'extinction.

MONGOLIE

L'ÉLEVAGE NOMADE MENACÉ PAR LE CLIMAT

Le changement climatique occasionne des réactions en chaîne qui peuvent s'avérer désastreuses. C'est le cas dans les steppes de Mongolie, où éleveurs et troupeaux ont été frappés pour la deuxième année consécutive par le « dzud », un phénomène météorologique qui devient de plus en plus fréquent et intense. Après une sécheresse estivale qui a empêché le bétail de faire suffisamment de réserves, les premières neiges de novembre dernier ont fondu en raison d'un redoux inexplicable, mais l'eau a immédiatement gelé à nouveau dès que le froid est revenu, constituant une couche impénétrable de glace. Les animaux, pourtant habitués aux hivers rudes, n'ont pas pu trouver leur alimentation habituelle sous la neige, et c'est par milliers que les chevaux, moutons, vaches, ont péri de la faim et du froid (rien qu'entre décembre et janvier, on estimait la perte à 60 000 bêtes). Un véritable désastre, qui dépasse de loin les quelques pertes inévitables de l'hiver mongol, et qui compromet la capacité des familles d'éleveurs à poursuivre leur activité pourtant séculaire.



SOUDAN

FORTE RECRUDESCENCE DES VIOLENCES ETHNIQUES



Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) des Nations unies a clôturé les travaux de sa 112^e session fin avril en appelant à la mise en place d'une procédure d'action urgente au Soudan. En effet, ce pays est aux prises depuis un an avec une guerre civile, et les violences à caractère ethnique ne font qu'augmenter. De nombreux rapports font état d'attaques motivées par la haine ethnique, en particulier à l'encontre des populations Masalits, Furs et Zaghawas. Le président du CERD s'alarme d'un « *risque de spirale de violence ethnique au Darfour, y compris de tueries massives* ».

MONDE

L'EXCISION, UN PHÉNOMÈNE IMPOSSIBLE À ÉRADICUER

Malgré la progression des législations, les mutilations génitales féminines sont toujours un fléau dans de très nombreux pays. Pire, les dernières statistiques tendent à montrer qu'elles augmentent. C'est ce qui ressort du dernier rapport de l'Unicef sur ce sujet, paru en mars, qui note une hausse de 15% de ces pratiques en seulement huit ans (passant de 200 millions de femmes concernées à 230 millions). La première explication de cette recrudescence est la forte augmentation de population dans les pays concernés, dont les tristes détenteurs des records sont la Somalie, Djibouti, la Guinée, la Tanzanie, le Yémen, le Soudan... où plus de 90% des femmes ont ainsi été mutilées, parfois avant l'âge de cinq ans. Une véritable croisade contre l'obscurantisme à mener pour les ONG et les gouvernements.

« DERRIÈRE LES CHIFFRES ET LES STATISTIQUES, IL Y A DES VIES »

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-LOUIS SANCHEZ

Haut fonctionnaire, ancien conseiller spécial à l'Élysée, avant de devenir député des Yvelines jusqu'en 2017, Henri Guaino est auteur d'un tout récent ouvrage intitulé *À la septième fois, les murailles tombèrent*. Évolution de la violence dans notre société, préoccupations environnementales, crise identitaire... Il nous livre ses inquiétudes et nous fait partager ses convictions.

Le Jas : Le titre de votre dernier ouvrage *À la septième fois les murailles tombèrent* fait référence à l'épisode de Jéricho. Pensez-vous qu'il soit encore temps d'agir pour éviter l'effondrement ?

Henri Guaino : Le problème, c'est que pour agir, il faut avoir conscience de la nécessité d'agir. Trop longtemps les fractures qui se creusaient, les menaces qui grandissaient sous nos yeux n'ont pas été prises au sérieux. Ceux qui s'en inquiétaient s'entendaient répondre qu'il fallait être optimiste, que tout irait bien : il n'y aurait plus de guerre sur le continent européen, plus de guerre civile, de guerre de religion, de pandémie, de crise financière, de grande dépression, de révolte sociale; que la violence ne cessait de diminuer, qu'il n'y avait pas plus de violence à l'école, que le niveau scolaire ne baissait pas, que le pouvoir d'achat augmentait, que la pauvreté reculait, que l'immigration, les délocalisations, la pollution n'étaient pas des sujets, que la mondialisation serait heureuse et l'Europe prospère. Il y avait tellement de chiffres qui disaient, ou auxquels on faisait dire que nous étions sur la bonne voie. Naturellement ceux qui tiraient à ce moment-

là leur épingle du jeu en étaient convaincus et ils occupaient presque tous les postes de responsabilité. Les autres se laissaient convaincre, jusqu'à ce que, de crise en crise, la souffrance les rattrape. Alors ils se mirent à ne plus croire personne, surtout pas ceux qui leur disaient : « ça va mieux que ce que vous croyez, la réalité est dans nos chiffres pas dans vos sentiments ». Et nous voilà, comme cela, peut-être parvenus au seuil de la pire crise de la démocratie depuis les années trente quand Freud parlait de malaise dans la civilisation. Mais est-elle prise vraiment, au sérieux ? Il ne faut jamais se dire qu'il est trop tard, mais il est bien tard et nous perdons encore du temps. Pendant ce temps, le hiatus entre l'impatience grandissante de ceux qui souffrent et le temps qu'il faut pour reconstruire tout ce que nous avons à reconstruire, grandit. Le risque est que dans ce hiatus s'ouvre un abîme de violence. Alors nous saurons qu'il est trop tard.

Le Jas : La violence est un sujet qui revient souvent dans votre livre et dans vos interventions médiatiques. Pourquoi ?





H.G. : Parce qu'elle est le sujet majeur dans une société qui se fracture de toutes parts. Toute société trop divisée finit toujours par essayer de rétablir son unité par la violence. C'est une vérité éternelle dont nous ne sommes pas exempts, parce que la nature humaine ne change pas et qu'au fond de celle-ci demeure une violence originelle, primitive. Lorsqu'on la laisse sortir, elle dévore tout sur son passage. Nous ne pouvons pas la guérir, mais seulement l'endiguer autant que possible par le droit, les institutions, l'éducation, la culture, la civilisation. Mais nous avons relâché notre attention en pensant que cela ne pouvait plus nous arriver. Alors, ça recommence. Après une lente décrue consécutive aux déchaînements de violence des deux guerres mondiales, du Nazisme, du Stalinisme, elle remonte, épidémique, avec ses cortèges de boucs émissaires. Il n'y a pas de

plus grande urgence que d'enrayer l'engrenage fatal de la violence qui appelle la violence avant qu'il nous échappe. Voilà l'urgence en attendant de soigner les causes et de rebâtir toutes les digues, ce qui prendra du temps et le temps nous est compté dans l'escalade de la violence. Encore faut-il ne pas nier la réalité et la dangerosité. Encore faut-il sortir du « pas de vague » dont Samuel Paty fut finalement la victime. Si nous laissons aller les choses comme elles vont parce que nous ne voulons pas les voir, l'explosion de la violence sera au bout du chemin et engendrera un besoin éperdu d'ordre. Mais quel visage aura cet ordre : rassurant ou effrayant ?

Le Jas : Vous ne manquez pas de vous attaquer aux questions économiques et sociales. Où en est-on selon-vous sur la question sociale ?

H.G. : C'est sur la fracture sociale que Jacques Chirac, en 1995, a gagné une présidentielle qui semblait perdue d'avance. On n'en a tiré aucune leçon. Elle est de retour en pire, fracture multiple, béante, douloureuse. On ne veut pas vraiment la voir. Trop de social paraît-il. Mais il faut craindre les révoltes sociales : elles accouchent du pire. C'est le précipice vers lequel nous entraînent les politiques comptables. Derrière les comptes, les statistiques et les tableaux Excel avec lesquels nous fabriquons nos politiques publiques, il y a des vies. Nous l'avons oublié. Voilà une grande faute intellectuelle et morale. Mais en abîmant les vies, nous ne remettons pas de l'ordre dans les comptes, c'est tout le contraire : les politiques comptables mettent du désordre dans la société et dans l'économie. Pour redresser les comptes, il faut remettre de l'ordre dans l'économie et la société et non l'inverse. Il n'est de richesse que d'hommes.

Le Jas : Vous manifestez dans cet ouvrage une forte préoccupation sur le terrain environnemental et vous dénoncez à nouveau l'inertie des gouvernants et la posture paradoxale de l'opinion. Comment pourrait-on sortir de cet imbroglio ?

H.G. : La posture de l'opinion n'est pas paradoxale. Ce sont nos politiques qui le sont. Quand on veut réduire les émissions de gaz à effets de serre, on ne

cherche pas pendant des années à détruire la filière nucléaire et à démolir EDF au nom d'une politique de la concurrence qui fait monter les prix de l'électricité non polluante et étrangle le pouvoir d'achat des consommateurs. On ne fait pas de la SNCF une entreprise comme les autres qui cherche à maximiser ses recettes en faisant exploser le prix des billets. On ne laisse pas se délabrer les infrastructures ferroviaires pour faire des économies à court terme qui à long terme font exploser les coûts. On refait de la SNCF un véritable service public. On investit dans les infrastructures pour les entretenir, les moderniser et pour accroître la capillarité du réseau. On n'abandonne pas la politique nationale d'aménagement du territoire, on la reconstruit. On ne ferme pas tous les services publics dans les territoires ruraux. On ne ratifie pas des traités de libre échange qui tirent les normes sociales et environnementales vers le bas. On n'enlève pas des pouvoirs aux maires, on leur en redonne. On ne pousse pas les gens et les emplois à s'entasser dans les grandes métropoles surpeuplées, polluées où la rente foncière fait exploser les inégalités. On n'impose pas aux gens, du jour au lendemain, et sans tenir compte de leur pouvoir d'achat, des contraintes ingérables, on crée les conditions dans lesquelles les gens peuvent adapter leurs comportements. On ne supprime pas la planification à la française, on la restaure. On se souvient que les politiques jouent avec des vies.

Le Jas : Pensez-vous qu'il soit encore possible, et à quelles conditions, de revitaliser un processus de planification dans notre pays ?

H.G. : Comment pourrions-nous reconstruire tout ce que nous avons à reconstruire sans planifier et y associer, comme on l'a fait pour la reconstruction après la deuxième guerre mondiale puis durant les trente glorieuses, toutes les forces vives de la nation à travers une réflexion et un travail en commun inscrits dans la durée et insérés dans l'action publique. Le Commissariat au Plan, créé par Jean Monnet, en était le lieu. C'est ce lieu qu'il faut recréer. La condition, c'est le rétablissement du rôle et de l'autorité de l'État. Au sommet, l'État qui trace la voie avec les forces vives et organise. En bas, la démocratie communale qui ajuste aux réalités locales

dans la délibération citoyenne. Tout le contraire de ce que l'on fait depuis des décennies.

Le Jas : Votre diagnostic est constamment enrichi par des références historiques ou sociologiques particulièrement utiles. Mais tout ceci montre l'amplitude de la crise identitaire qui traverse notre pays. Que faire pour la combattre ?

H.G. : Regarder lucidement ce que notre école est devenue et la reconstruire, pas seulement sur le plan de la discipline mais aussi sur celui de l'exigence intellectuelle, en commençant par l'école primaire et en n'éluant pas la question que personne n'ose plus poser : quelle idée de l'homme inspire notre projet éducatif ? Nous affranchir de la repentance - « tout ce que nous avons fait est mal » -, de l'idéologie de l'effacement, du wokisme, de la dictature des susceptibilités blessées, du culte des origines. Restaurer le récit national, reconstruire un imaginaire collectif. Choisir l'assimilation, le partage d'une culture et d'une histoire communes contre un multiculturalisme pur et dur, contre un communautarisme revendiqué. Et, condition nécessaire, contrôler nos frontières. Y compris économiques : le malaise identitaire a commencé par celui de l'ouvrier victime d'une mondialisation non maîtrisée. Plus facile à dire qu'à faire ? Oui, mais sinon quoi ? Sinon, les communautés et les tribus, et la guerre des tribus, la violence de tous contre tous.

Le Jas : Vous souhaitez mobiliser l'opinion sur les dangers d'une surenchère guerrière, en Europe avec l'Ukraine, au Proche-Orient avec Gaza. Pourriez-vous nous préciser votre vision des évolutions nécessaires ?

H.G. : Il se passe à l'échelle du monde ce qui se passe dans nos sociétés occidentales : le monde se fracture dangereusement. Nous assistons aux retours brutaux des refoulés culturels religieux, ethniques que cinq siècles d'occidentalisation avaient imposés au monde. Que nous le voulions ou non, les vieux empires, les vieilles civilisations réclament leur place dans l'ordre mondial. Ce sont des réalités plus profondes que les régimes qui eux sont transitoires, souvenons-nous de De Gaulle : « la Russie boira le communisme comme le buvard

boit l'encre ». Moment dangereux qui le sera de plus en plus si nous continuons, à croire que le reste du monde pense comme nous. Mon souci, là aussi, est l'escalade qui conduit à la guerre, puis, dans la guerre, à la montée aux extrêmes sur fond d'arsenaux nucléaires. Car, dans l'escalade et la montée aux extrêmes de la violence, chacun peut être amené à faire ce qu'il ne voulait pas faire, même le pire. Quand on ne peut pas anéantir l'ennemi, l'issue est le compromis ou la destruction mutuelle. C'est ce qu'avaient compris Kennedy et Khrouchtchev lors de la crise des fusées de Cuba. Dès lors, rien n'est plus dangereux que de raisonner en termes de combat du bien contre le mal, parce que le bien peut tout se permettre, il n'a pas de limite, il ne se négocie pas. En Ukraine comme en Israël, il faut s'extraire du manichéisme où chacun est convaincu

qu'il est le bien et que l'autre est le mal. Le rôle de la France dans le monde fixé par le général De Gaulle, c'est d'y contribuer autant que possible. Dans la doctrine gaullienne, il y avait, un principe cardinal : la France reconnaît les États, pas les régimes. Le critère d'une politique étrangère c'est celui des intérêts nationaux. Et l'intérêt de la France, de l'Europe, c'est que cessent de se creuser dangereusement les fractures avec le reste du monde et, dans le reste du monde, les fractures qui se prolongent jusque dans nos sociétés en y aggravant nos divisions donc la violence. Dans ce monde plus dangereux, il faut nous réarmer militairement. La défense nationale, c'est la volonté de se défendre, disait Malraux. Elle ne se délègue pas. Il nous faut des alliés, mais pour former une coalition de volontés de se défendre pas pour les diluer. ■

À la septième fois, les murailles tombèrent



À LA SEPTIÈME FOIS, LES MURAILLES
TOMBÈRENT

HENRI GUAINO

ÉDITIONS DU ROCHER, OCTOBRE 2023

« Nous pensons et agissons collectivement comme si notre société était invulnérable. Au cours des dernières décennies, nous avons affronté bien des crises et nous nous sommes fait peur si souvent, sans que cela ait eu l'air d'avoir des conséquences durables et profondes. Alors nous avons fini par nous convaincre que les effondrements, qui ont plongé dans le malheur les générations d'avant, ne pouvaient plus nous arriver ; que nos démocraties étaient si parfaites, notre science tellement avancée, que la machinerie si complexe, si sophistiquée, si bien agencée, de nos sociétés modernes bureaucratées, judiciarisées, numérisées, dotées de tant de garde-fous, ne pouvait plus se dérégler et sombrer dans le chaos où se sont perdues avant nous tant de grandes civilisations jusqu'au XX^e siècle. Nous restons persuadés que nous sommes tellement évolués, éduqués, civilisés que nous avons édifié en nous-mêmes des digues si solides, que l'éternelle sauvagerie résidant en l'homme ne viendra plus jamais nous entraîner sur des pentes fatales. Alors, nous avons baissé la garde devant les menaces, qui, depuis toujours, pèsent sur l'humanité et viennent de notre nature même, et de nos instincts qui ne changent pas. L'humanité, celle des autres et la nôtre, ne commence pas par nous. »

Les fondations des murailles institutionnelles, culturelles, morales, juridiques, que nos sociétés ont élevées, ne sont-elles pas aussi fragiles que celles des murailles de Jéricho ? Et ne nous comportons-nous pas comme ses habitants et leur roi qui, à l'abri derrière leurs murs d'apparence inébranlables, riaient des trompettes de Josué ? Six jours de suite, elles sonnèrent sans ébranler les murailles. Le septième jour, les murailles tombèrent. Et si nous étions déjà au soir du sixième jour ?

POUSONS UNE VRAIE DÉCENTRALISATION !



Alors que la mission Woerth a récemment présenté quelques premières réflexions devant le Parlement, la question de la décentralisation s'invite à nouveau sous les feux de la rampe. Une nouvelle loi devrait être discutée au Parlement d'ici la fin de l'année. Et tandis que les élus locaux s'inquiètent de voir leurs marges de manœuvre se réduire depuis des années, nous les avons interrogés pour savoir ce qui devrait, selon eux, constituer les principales pistes d'une nouvelle décentralisation. Pour ne pas dire d'une réelle décentralisation.

PAR CHRISTOPHE ROBERT

TROP DE « STOP AND GO »

Depuis plus de 40 ans, les textes de loi relatifs à la décentralisation se succèdent et ne se ressemblent pas. Si certains ont marqué d'importants pas en avant vers un peu plus de libertés locales, d'autres sont venus au contraire stopper les avancées et parfois même imposer des changements de direction. Ainsi, de la loi « Defferre » du 2 mars à la loi « 3DS » du 21 février 2022 en passant par la loi « Raffarin » du 28 mars 2003 ou encore les lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015, difficile pour les acteurs de terrain d'y voir clair dans les intentions du législateur et des gouvernements successifs. Au point de donner plus le sentiment d'une politique de « stop and go » aux injonctions contradictoires qu'un véritable vent de liberté attendu depuis bien longtemps dans la gestion locale. Et ce contexte d'instabilité juridique et de flou institutionnel ne semble pas être en passe de s'arrêter. Pour preuve, deux ans après la dernière loi de décentralisation, voici qu'un nouveau texte est de nouveau annoncé d'ici la fin de l'année. Une mission a été confiée en ce sens à l'ancien ministre du Budget, Éric Woerth, chargé de proposer, « un nouvel acte de décentralisation ». Encore un nouvel acte de plus, commentent déjà de nombreux élus locaux. Mais pour quel résultat surtout ?

À sa décharge, les travaux de la mission Woerth ont au moins le mérite d'indiquer quelques-unes des directions qui ne seront pas retenues. En particulier du côté des questions qui fâchent comme celle d'un éventuel « échelon en trop » au sein de ce qu'il est désormais coutume d'appeler le « millefeuille administratif » français. Il est vrai que notre paysage administratif local français fait aujourd'hui coexister 18 régions, 101 départements et 34 935 communes auxquelles s'ajoutent encore quelque 1 254 intercommunalités à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles), sans compter les syndicats de communes. Et cette situation ne convient manifestement pas à tout le monde. À commencer par l'actuel ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, qui interrogeait les députés en ces termes il y a quelques semaines : « Est-ce que vous trouvez légitime, juste et raisonnable que nous gardions encore un tel empilement d'échelons d'administrations locales ? ». Et de répondre lui-même à sa question : « Pour moi, la réponse est non. En matière de dépenses publiques, l'empilement n'est pas une option, le choix est une nécessité ». Ce serait cependant oublier un peu vite que la très grande majorité des 500 000 élus en charge de l'administration de ces collectivités territoriales et établissements publics le

font de manière entièrement bénévole. « *On ne supprimera pas de strate de collectivité locale* », a donc rassuré Éric Woerth le 27 mars dernier devant la délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée nationale. L'occasion pour le député de l'Oise de préciser : « *c'est très difficile de supprimer une strate et ce n'est surtout pas nécessaire* ». Voilà qui devrait donc promettre bien des débats au sein de l'Hémicycle d'ici quelques mois. Car si, du côté des directions à retenir, certaines sont connues et partagées depuis longtemps, d'autres restent encore sujettes à de profonds désaccords.

LA FRANCE DANS LE COLLIMATEUR

Il n'en demeure pas moins que si une nouvelle étape de la décentralisation devait à nouveau voir le jour, la montagne ne saurait accoucher d'une souris. D'autant que la France est attendue au tournant sur le sujet par ses partenaires européens. Fait souvent oublié, la France a ratifié en 2007 la Charte européenne de l'autonomie locale. Cette charte, signée par les 47 États membres du Conseil de l'Europe, vise à définir et protéger les principes fondamentaux que tout système démocratique d'administration locale doit respecter. Ce texte précise notamment que l'autonomie locale doit reposer sur un fondement constitutionnel et légal. Sur le plan théorique, la France est, a priori, dans les clous puisque notre Constitution dispose en son article 72 que les collectivités territoriales « *s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences* ». D'autres garanties ont été ajoutées par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, comme le

fait que les recettes fiscales et autres ressources propres des collectivités doivent représenter « *une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources* », ou encore l'assurance que « *tout transfert de compétences entre l'État et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice* ». Reste qu'entre la théorie et la pratique il existe parfois d'importants décalages qu'il est difficile d'ignorer. Tel est le sens des conclusions du Conseil de l'Europe qui, par la voix du Congrès des pouvoirs locaux, n'a pas hésité à rappeler la France à l'ordre dans un tout récent rapport daté du 27 mars. Ce document pointe notamment la « *répartition floue des compétences entre l'État et les collectivités locales* », mais aussi la « *surréglementation de l'exercice des compétences déléguées aux autorités locales* », sans omettre la « *diminution progressive de la fiscalité locale entraînant une centralisation excessive du financement des collectivités territoriales* ». De quoi inviter le gouvernement français à opérer une véritable décentralisation digne de ce nom.

PAS DE LIBERTÉ SANS FISCALITÉ

Et si les principales associations d'élus se sont immédiatement félicitées de ce coup de semonce européen bienvenu pour étayer leurs revendications de longue date, à l'Association des petites villes de France, on reste prudent. « *Je ne crois pas à un grand soir de la décentralisation : on se réveille souvent le lendemain avec la gueule de bois* », témoigne en ce sens Christophe Bouillon, président de l'association qui fédère les communes de 2 500 à 25 000 habitants. « *La décentralisation a cependant*

Cumul des mandats : le retour ?

Longtemps décrié avant d'être supprimé par une loi du 14 février 2014, le cumul des mandats pourrait-il finalement faire son retour au Parlement ? Cette question, qui concerne plus précisément la possibilité d'exercer simultanément un mandat de député ou de sénateur avec une fonction exécutive locale (maire ou adjoint par exemple) pourrait bien être remise au goût du jour. En effet, après plusieurs tentatives avortées en 2019 et en 2021, une nouvelle proposition de loi a été déposée à l'Assemblée nationale en ce sens le 22 janvier dernier. Pour Henri Alfandari, député à l'origine de ce texte, l'interdiction du cumul des mandats « *n'a pas comblé le déficit de proximité entre les élus nationaux et leurs électeurs. Pire, ils apparaissent comme déconnectés des réalités de terrain et peu à même de comprendre les éventuels obstacles à l'application concrète des lois qu'ils votent* ». Si elle était définitivement adoptée, cette proposition permettrait à un parlementaire de cumuler un mandat national de parlementaire avec une fonction d'adjoint au maire ou de vice-président d'un organe délibérant. À suivre...



« La décentralisation a besoin d'un nouvel élan et nous appelons à ce titre à un réel choc d'émancipation », Christophe Bouillon, président de l'Association des petites villes de France.

besoin d'un nouvel élan et nous appelons à ce titre à un réel choc d'émancipation », estime le maire de Barentin. Selon lui, l'un des axes majeurs d'une nouvelle étape de la décentralisation concerne les finances : « On ne peut pas à la fois demander aux collectivités d'accélérer la transition écologique tout en leur demandant de mettre le frein sur l'investissement local ». Partageant les conclusions du Conseil de l'Europe, l'édile considère que « le meilleur bouclier face à ces injonctions contradictoires c'est encore de garantir une réelle autonomie financière et fiscale car celle-ci n'a cessé de diminuer depuis une vingtaine d'années ». Et de résumer : « Il faut bien l'admettre, notre fiscalité locale est de moins en moins locale ». « Il faudrait redonner aux collectivités la maîtrise de leurs finances, à défaut de quoi toute annonce de plus de décentralisation ne serait que littérature », confirme Isabelle Le Callennec, maire de Vitré, présidente de Vitré Communauté et conseillère régionale de Bretagne. Pour la successeuse de Pierre Méhaignerie « le renforcement de l'autonomie fiscale est essentiel au lien entre le citoyen et son territoire, et c'est exactement l'inverse qui s'est produit avec la suppression de la taxe d'habitation ou de la CVAE [Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, NDLR] ». En clair, « il conviendrait d'attribuer les recettes en cohérence avec les compétences et les charges ». Or, cette garantie figure pourtant déjà dans la Constitution, en théorie tout du moins. Cette condition de la décentralisation ne serait-elle donc qu'une incantation ?

Car le constat n'est malheureusement pas nouveau. « L'autonomie financière des collectivités territoriales n'a jamais autant subi de coups de butoir que depuis qu'elle a été consacrée constitutionnellement », relevait il y a deux ans déjà Michel Degoffe, professeur de droit public à l'Université Paris Cité. Dans un bilan intitulé « 1982-2022 : quarante ans de décentralisation en

France », l'universitaire soulignait que si « la loi du 10 janvier 1980 avait reconnu à la commune le pouvoir de fixer les taux des quatre impôts directs locaux, la suppression de la taxe professionnelle puis celle de la taxe d'habitation ont réduit cette autonomie ». Or aujourd'hui, dans les rangs des élus locaux de tout bord politique, c'est bien du simple respect de la libre administration locale en matière fiscale qu'il s'agit et non d'une nouvelle demande de « toujours plus » de compensation de la part de l'État. En réalité, en supprimant progressivement la taxe d'habitation en 2018 puis l'impôt économique constitué par la CVAE, l'État a finalement opéré deux importants cadeaux fiscaux aux contribuables, mais avec des recettes fiscales qui revenaient jusqu'à présent aux communes et à leurs intercommunalités. Et si des compensations financières ont été prévues, à moyen terme tout du moins, l'État n'en n'a pas moins supprimé d'importants leviers fiscaux sur lesquels communes et intercommunalités pouvaient agir pour faire face à leurs dépenses. Et c'est bien là que le bât blesse. Car à quoi cela revient-il de remplacer des impôts locaux par de nouvelles compensations ou dotations si ce n'est affaiblir la décentralisation en recentralisant toujours un peu plus ?

PAS D'INNOVATION SANS SIMPLIFICATION

En adoptant la loi « 3DS » en février 2022, le législateur a entendu consacrer « la différenciation, la décentralisation, la déconcentration », mais également la « simplification ». Pourtant, force est d'admettre que c'est sans doute dans ce dernier domaine qu'il reste le plus de chemin à parcourir. « Il faudrait commencer par faire confiance aux élus locaux et laisser les maires faire leur travail », insiste Christophe Bouillon. Il



« L'allègement du dispositif normatif est indispensable si l'on souhaite favoriser le rôle des maires en matière d'innovation »,

Catherine Lhéritier, Présidente de l'Association des Maires de Loir-et-Cher.

ajoute : « *Cela passe par un train d'ordonnances de simplifications* ». Le diagnostic est connu depuis longtemps. En novembre 2020, un sondage réalisé à l'initiative de la délégation aux collectivités territoriales du Sénat mettait en évidence que la simplification des normes applicables aux collectivités s'affichait nettement en tête des priorités des élus (70 %). Loin devant la question de la répartition des compétences entre les différents niveaux de collectivités (44 %), le renforcement de la présence de l'État auprès des collectivités (29 %) ou encore la création de nouveaux transferts de compétences de l'État vers les collectivités territoriales (19 %). Or la situation n'a cessé d'empirer ces dernières années. À titre d'exemple emblématique, le Code général des collectivités territoriales (CGCT), à savoir le texte de référence qui encadre l'action des élus locaux, a tout simplement triplé de volume entre 2002 et 2022. Dans son récent rapport sur les normes applicables aux collectivités territoriales, la délégation sénatoriale enfonce encore un peu plus le clou. « *Non seulement l'inflation normative complexifie les projets locaux, en retarde la réalisation, mais, en outre, elle en augmente significativement le coût, notamment pour les petites communes aux ressources techniques et financières limitées* », peut-on y lire. Pour son premier vice-président, Rémy Pointereau, sénateur du Cher, « *La multiplication des normes constitue indéniablement un frein au développement des territoires, dans le contexte budgétaire contraint que chacun connaît. Or, la loi doit avant tout permettre et non entraver* ». Ce que confirment unanimement les élus locaux. « *Les lois et règlements trop contraignants laissent finalement peu de place à l'initiative locale* », constate Isabelle Le Callennec. La maire de Vitry prend notamment l'exemple de la loi Climat et résilience du 22 août 2021 et son article relatif au zéro artificialisation

nette (ZAN), « *qui s'applique uniformément, quelles que soient les réalités vécues par les différentes communes et intercommunalités* ». « *Les maires apprécieraient une pause réglementaire et normative* », conclut-elle. « *L'allègement du dispositif normatif est indispensable si l'on souhaite favoriser le rôle des maires en matière d'innovation* », considère également Catherine Lhéritier, maire de Valloire-sur-Cisse et vice-présidente du Conseil départemental du Loir-et-Cher. Et selon la présidente de l'association des Maires de Loir-et-Cher, toute nouvelle étape de la décentralisation devrait avant tout « *s'appuyer sur le principe de subsidiarité et laisser aux communes ce qui peut être géré en proximité* ». Poursuivant plus loin encore sa réflexion, Catherine Lhéritier suggère de « *supprimer les transferts obligatoires aux intercommunalités afin de laisser le bloc communal s'organiser comme il l'entend* ».

REPENSER L'INTERCOMMUNALITÉ

Car l'intercommunalité a effectivement pris une part (trop ?) déterminante dans la gestion locale depuis quelques années. Au risque d'ailleurs de brouiller les cartes en matière de décentralisation et de répartition des compétences territoriales. Initialement conçue au travers de rapprochements volontaires entre communes désireuses de mutualiser leurs moyens, notamment avec l'apparition des syndicats de communes dès la fin du XIX^e siècle, l'intercommunalité a fini par devenir une obligation légale avec la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010. S'en est suivie la fameuse loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015. Ce texte est venu non seulement consacrer les intercommunalités XXL en agrandissant leur périmètre géographique, mais également accroître les domaines de la gestion

locale relevant obligatoirement de la compétence des communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et autres métropoles. Sont ainsi progressivement passés sous le giron intercommunal la gestion de l'eau et de l'assainissement, la collecte et le traitement des déchets ménagers, mais encore le tourisme, l'aménagement de l'espace et le développement économique. De quoi réduire à la portion congrue les compétences dévolues à l'échelon municipal. Au point d'ailleurs que, pour de nombreux élus locaux, une nouvelle étape de la décentralisation impliquerait de revenir sur la loi NOTRe. « *Près de 10 ans après son adoption, les maires n'ont pas fini de s'adapter à la loi NOTRe* », confirme en ce sens Christophe Bouillon pour qui « *il ne faut pas partir de l'architecture administrative, mais bien des besoins qui émanent du terrain* ». Un point de vue partagé par Isabelle Le Callennec : « *Les maires aimeraient pouvoir ne transférer à l'échelon intercommunal que les politiques publiques qu'ils estiment ne pas pouvoir mener seuls* ». Députée d'Ille-et-Vilaine lorsque la loi NOTRe a été votée au Parlement [elle ne l'a pas votée, NDLR], la présidente de Vitré communauté rappelle que la loi NOTRe, complétée par la loi modifiant le découpage des régions, était censée générer des économies. « *Ni fait, ni à faire, avions-nous indiqué à l'époque, avec raison puisque la Cour des comptes a évalué une augmentation des dépenses de fonctionnement de près de 2 milliards d'euros entre 2018 et 2018* ». Et de souligner au passage que « *L'État serait bien inspiré de se recentrer sur ses fonctions régaliennes, de définir des stratégies nationales en matière d'économie, d'éducation, de santé, de logement, de solidarité, d'environnement... et de laisser aux collectivités locales le pouvoir d'agir* ».

EN QUÊTE DE LÉGITIMITÉ DÉMOCRATIQUE

Parmi les autres sujets qui fâchent autour de l'intercommunalité, difficile de ne pas évoquer aussi la question du mode d'élection des élus communautaires. Cet aspect lié à la gouvernance revêt un intérêt d'autant plus stratégique que les compétences confiées aux intercommunalités continuent encore de s'accroître. Quid, en effet, de la légitimité démocratique de celles et ceux qui siègent dans les instances communautaires ? En réalité, à l'heure actuelle, seuls les électeurs des villes de plus de 1 000 habitants, où les élus municipaux sont élus au scrutin de liste à la proportionnelle, peuvent désigner par « fléchage » ceux d'entre eux qui représenteront leur commune au sein de l'intercommunalité. Mais dans l'énorme majorité des communes de France, cette possibilité n'est pas reconnue aux électeurs puisque celui ou celle qui deviendra élu communautaire ne peut pas être connu avant l'élection du maire. En pratique, dans près des trois-quarts des communes (71,5 % d'entre elles), les élus intercommunaux ne sont pas désignés au suffrage universel direct. C'est pourquoi, afin de remédier à cette situation il conviendrait, pour certains, de généraliser l'élection au suffrage universel direct à tous les élus intercommunaux. À l'instar de Jean-Luc Rotureau qui souligne que « *l'intercommunalité gère aujourd'hui de multiples compétences qui font le quotidien de nos concitoyens, sans qu'il y ait le même lien et la même relation des élus aux habitants que dans une commune* ». Selon l'ancien adjoint, « *il faut renforcer ce lien, le suffrage universel en est la première condition* ». Ce point de vue reste cependant loin d'être partagé par le plus grand nombre. À commencer par les associations d'élus municipaux. « *La question de l'élection*

Suite page 28



**« L'État serait bien inspiré de laisser aux collectivités locales le pouvoir d'agir »,
Isabelle Le Callennec, maire de Vitré.**

« LES MAIRES DOIVENT ÊTRE RECONSIDÉRÉS COMME DES ACTEURS POLITIQUES »

Après avoir écrit en 2008 un ouvrage intitulé *Pour une République des maires*, Jean-Louis Sanchez vient de publier, aux éditions de l'Harmattan, *Maires : le dernier rempart*, ouvrage issu de trente ans d'observation. Celui-ci se définit avant tout comme un plaidoyer pour que toute nouvelle réforme de la décentralisation redonne prioritairement aux maires la possibilité de conserver un rôle décisif dans la défense de notre modèle de société. Car, si la liberté et l'égalité sont principalement l'affaire de l'État, la fraternité, c'est à-dire, le vivre ensemble, est d'abord l'affaire des maires.

POURQUOI UN NOUVEAU PLAIDOYER EN FAVEUR DES MAIRES ?

Mon premier ouvrage sur les maires se voulait être un plaidoyer pour démontrer le rôle essentiel de ceux-ci dans le maintien de la cohésion sociale et du pacte républicain. Quinze ans après, non seulement ce rôle n'a pas été pris en considération dans les évolutions législatives, mais au contraire les possibilités d'intervention des maires sont de plus en plus fragilisées. Ainsi, par exemple, la relation de responsabilité avec les habitants a été considérablement ébranlée par la suppression de la taxe d'habitation. De même, on a imposé aux maires des choix d'organisation en matière d'intercommunalité, avec souvent des agglomérations XXL, qui brisent les liens de proximité. Et le législateur continue de multiplier normes et mesures de protection qui empêchent l'épanouissement des immenses possibilités d'innovation des acteurs locaux. Or, une nouvelle réforme est annoncée, qui risque de s'enliser dans des dispositions gestionnaires au lieu de s'attaquer à la question essentielle d'une revitalisation de la cohésion nationale en s'appuyant sur les maires.

COMMENT LES MAIRES PEUVENT-ILS RÉUSSIR LÀ OÙ L'ÉTAT A ÉCHOUÉ ?

Seuls les maires ont auprès de la population les liens de proximité et de confiance indispensables pour favoriser. La promotion de l'engagement civique de chacun d'entre nous, la consolidation de la dimension éducative de l'école, la transformation des relations entre générations pour mettre fin à cette inacceptable

barrière des âges. Par ailleurs, le rétablissement de relations d'écoute, d'entraide et de respect entre les habitants ne se décrète pas, il se laboure au quotidien comme seuls les maires peuvent le faire. Mais cet objectif ne peut être efficient si l'État continue de ne considérer les maires que comme des prestataires de services et non pas comme des acteurs politiques. C'est pourquoi la prochaine réforme de la décentralisation devrait être aussi ambitieuse que celle engagée en 1982, il y a plus de 40 ans par Gaston Defferre.



Disponible en librairie, chez l'éditeur (www.editions-harmattan.fr) et sur Amazon



« On ne peut pas décider d'une nouvelle étape de décentralisation de manière descendante c'est totalement contradictoire »,

Jean-Luc Rotureau, conseiller départemental de Maine-et-Loire, ancien adjoint au maire d'Angers.

Suite de la page 26

au suffrage universel direct de tous les élus intercommunaux ne fait pas l'unanimité au sein des maires de notre association », reconnaît le président de l'Association des petites villes de France. « Certains pointent la nécessité d'améliorer la représentativité et la proximité des électeurs intercommunaux, d'autres pointent le besoin de représenter la légitimité propre de la commune », explique Christophe Bouillon, qui considère que « les deux points de vue se défendent ». À titre personnel, le maire de Barentin nous confie être cependant favorable à un maintien du système actuel qui resterait « un bon compromis pour le moment ». D'autres vont plus loin encore dans la défense du *statut quo*, à commencer par la présidente de l'Association des Maires de Loir-et-Cher. « Il est très bien que les conseillers communautaires soient fléchés sur les bulletins de vote des élections municipales et il est très sain que le président d'une agglomération tienne son pouvoir de ses pairs des autres communes. C'est à cette seule condition que l'on peut parler de bloc communal ». Mais surtout, insiste Catherine Lhéritier, « élire la gouvernance des intercommunalités au suffrage universel entraînerait à terme la disparition des communes. Or, c'est de proximité que nos concitoyens ont besoin ».

PAS DE DÉCENTRALISATION SANS CONSULTATION DÉMOCRATIQUE

Cette proximité qu'incarnent les élus municipaux d'une manière générale et les maires en particulier est aujourd'hui unanimement reconnue. « Les Français sont attachés à leur commune et à la personne du maire, la commune est la cellule de base de la démocratie locale. C'est encore plus vrai chez les jeunes, ce qui est plutôt encourageant », constate Hugues Anselin, co-fondateur du Cercle des élus locaux à l'origine d'un sondage Ifop

dont les résultats viennent d'être dévoilés. On y découvre notamment que, parmi toutes les collectivités territoriales, 77 % des Français font confiance à leur commune, devant les départements (60 %), les régions (58 %) et les intercommunalités (56 %). Et s'agissant plus précisément de la décentralisation, plus des deux tiers d'entre eux (69 %) considèrent que les collectivités locales n'ont pas assez de pouvoir par rapport à l'État. C'est dire si les vents sont aujourd'hui favorables à un important tournant en faveur d'une réelle décentralisation. Mais encore importe-t-il d'avancer sur ce sujet avec une bonne méthode et la concertation qui s'impose compte tenu des enjeux. « Par définition élu d'hyper proximité, le maire plaide pour bénéficier d'un environnement favorable à l'exercice de ses missions, au premier rang desquelles figure celle d'un service public, ou au public, accessible. Cela suppose d'être consulté et, idéalement, entendu avant tout vote d'une loi ou rédaction d'un décret qui a des conséquences sur la vie quotidienne de ses concitoyens. Cela permettrait moins d'erreurs et de stop and go », poursuit Isabelle Le Callennec. Une manière de dire qu'en plus du contenu même des orientations qu'il conviendrait de définir dans le cadre d'une nouvelle étape de la décentralisation, c'est tout autant la question de la méthode et d'une réelle concertation avec les élus qui importe. Ce que confirme en d'autres termes, Jean-Luc Rotureau, conseiller départemental de Maine-et-Loire et ancien adjoint au maire d'Angers entre 1995 et 2014 : « On ne peut pas décider d'une nouvelle étape de décentralisation de manière descendante c'est totalement contradictoire. La priorité, avant toute suggestion de fond, est une attention toute particulière à la méthode, qui doit être la plus participative possible ». Sur la méthode précisément, l'élu angevin appelle à faire preuve d'une réelle ambition : « Il est d'abord

nécessaire que les différentes associations d'élus et les collectivités territoriales donnent massivement leur avis et fassent part de leurs suggestions. Une nouvelle étape de la décentralisation serait aussi une formidable occasion de sensibiliser les citoyens à ces sujets et un long processus d'explications et de concertations pourrait se conclure par un référendum avant toute nouvelle loi, car la vie des collectivités touche chacune et chacun au quotidien ».

PAS DE RÉFORME SANS BILAN

Plébiscités par les citoyens, les maires devraient aujourd'hui voir leur rôle renforcé, en particulier en tant que gardiens des valeurs de la République. Et ce n'est pas un hasard si la devise républicaine est encore aujourd'hui affichée au fronton des mairies. « *Liberté, égalité, fraternité. Les maires sont en première ligne pour rappeler les fondamentaux et créer, voire restaurer, les conditions du vivre-ensemble* », confirme Isabelle Le Callennec. « *L'action des maires décline le triptyque républicain* », relève aussi Christophe Bouillon : « *Quelle liberté a-t-on lorsque l'on n'a pas accès aux services publics du quotidien : liberté de se déplacer, liberté de s'instruire,*

liberté de se cultiver, liberté d'être en sécurité. Cette action se fait dans le respect le plus strict de l'égalité entre nos administrés, c'est cette égalité qui conditionne la participation de chacune et chacun au vivre ensemble ». « *Enfin, il y a le troisième terme de la devise, le plus souvent oublié : celui de fraternité* », poursuit le maire de Barentin, « *pour beaucoup il s'agit d'une notion vague, mais pas pour les maires* ». Et de rappeler : « *la crise sanitaire a montré à tous l'importance du lien social dans notre quotidien et souvent ce sont les maires qui, par leur action, ont permis de préserver ce lien* ».

Mais alors, comment renforcer le rôle des maires ? « *En leur faisant confiance tout simplement et en leur donnant la liberté d'agir. En leur assurant les coudées franches, avec enthousiasme* », résume le maire normand. Et de citer les vers d'André Marie, son prédécesseur à la mairie de Barentin, dans ses poèmes du Buchenwald : « *Les exilés du Monde, en un char vulgaire / qui préfèrent, quand le sort ne leur sourit guère / La gaieté de l'Espoir aux sanglots indignés* ». Avant de conclure : « *Être maire, c'est faire tous les jours le choix de la gaieté et de l'espoir* ». ■

Qui veut la peau des communes ?



Si la mission Woerth a assuré qu'elle ne proposerait pas la suppression d'une strate de collectivité, certains n'hésitent pas à franchir ouvertement ce pas. À l'exemple du tout rapport intitulé « *Réforme territoriale : pour une démocratie locale à l'échelle des bassins de vie* ». Dans ce document réalisé par l'Institut Terram, ses auteurs, Jean Coldefy et Jacques Lévy, préconisent de drastiquement réduire le nombre de communes en les faisant passer d'un peu moins de 35 000 aujourd'hui à 700 demain. Pour cet ingénieur spécialisé sur les questions de mobilité et ce géographe, l'idée consisterait à redéfinir les périmètres des circonscriptions municipales autour des « *bassins de vie quotidiens des Français* ». Une telle formule permettrait selon eux de rendre le maire « *plus puissant parce qu'il sera à la bonne échelle, celle du bassin de vie, et non plus inséré dans une multitude d'autorités agissantes à des échelles trop réduites* ». Ou comment rayer d'un trait de plume l'indispensable proximité municipale sur l'autel d'une rationalisation technocratique manifestement bien éloignée des réalités du terrain.

« TOUT AFFAIBLISSEMENT DE LA COMMUNE SERAIT UNE ATTEINTE À LA DÉMOCRATIE »

Maire de Cannes depuis 10 ans, président de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, vice-président du conseil départemental des Alpes-Maritimes, David Lisnard préside l'Association des Maires de France (AMF) depuis 2021. Fervent défenseur de la décentralisation, il a accepté de répondre à nos questions.

Le Jas : Quelles sont selon vous les principales pistes d'une nouvelle étape de la décentralisation ?

David Lisnard : La décentralisation n'est pas une réforme technique mais un projet politique, celui de rapprocher la décision et l'action publiques du citoyen. L'objectif est de renforcer l'efficacité de l'action publique et son sens, à l'heure où nous traversons une crise civique majeure marquée par l'impuissance publique et la perte de sens collectif.

À ce titre, la décentralisation ne saurait se limiter à un transfert de compétences et de moyens. Pour décentraliser, il faut renverser la logique verticale et descendante de l'action publique pour faire de l'échelon local le premier maillon de cette action. Hormis ce qui relève des compétences propres de l'État, comme la sécurité, la commune devrait donc être par principe responsable en premier ressort, et s'en remettre à l'échelon supérieur si elle n'est pas en mesure d'agir. C'est le principe de subsidiarité, qui doit être respecté car il est le meilleur garant du bon sens, de la responsabilité et de la liberté.

Pour retrouver de la liberté locale, les maires doivent avoir la capacité juridique et financière de décider. La capacité juridique passe notamment par un pouvoir réglementaire local. La loi devrait se cantonner à fixer des grandes dispositions d'ordre public et des objectifs, et laisser l'échelon territorial déterminer comment y parvenir localement.

Enfin, une nouvelle étape de la décentralisation appelle une réforme de la capacité financière des collectivités, pour restaurer leur autonomie financière et fiscale. Avec la nationalisation d'impôts locaux comme la taxe d'habitation ou la CVAE, les collectivités ont perdu leur levier fiscal, sans que les prélèvements obligatoires dont



s'acquittent les contribuables ne baissent pour autant. Elles ont été mises sous dépendance des dotations de l'État qui, elles, baissent en euros constants, et sous perfusion du malade. La décentralisation implique donc de retrouver de la capacité fiscale locale pour inciter à rendre des comptes aux habitants. C'est la condition de la performance publique et d'une sobriété fiscale.

Le Jas : Quels seraient les obstacles à lever pour favoriser le rôle des maires en matière d'innovation ?

D.L. : La commune est un lieu d'innovation. Pour répondre aux besoins des habitants, les maires doivent chaque jour trouver des solutions, trancher, agir. C'est ce qui fait toute la beauté de ce mandat. Mais l'action locale est entravée par une multitude de normes, de contrôles, d'autorisations préalables. Il faut sortir de ce système de contrainte a priori pour passer à un régime de liberté, avec, évidemment, des sanctions a posteriori pour les élus qui sortiraient des clous.

Pour libérer l'innovation locale, l'AMF a fait de la débureaucratization une priorité. L'association y travaille sur tous les enjeux qu'elle traite, notamment pour faire des propositions en matière d'urbanisme, où l'empilement des normes et procédures a des effets significatifs. Par ailleurs, l'AMF relaye les initiatives locales innovantes, pour les faire connaître et permettre la diffusion des bonnes pratiques. Les maires sont porteurs de solutions, et l'État doit leur faire confiance.

Le Jas : Faut-il selon vous réformer la loi NOTRe ?

D.L. : Dès son adoption, la loi NOTRe était insatisfaisante car, comme la loi MAPTAM et la réforme des régions, elle avait pour caractéristique d'éloigner de la décision et l'action publique du citoyen. Dix ans après, il apparaît que cette réforme n'est pas parvenue à rationaliser l'architecture institutionnelle locale et la répartition des compétences entre les collectivités, ni à les rendre plus lisibles pour le citoyen. Plusieurs volets sont régulièrement dénoncés par les maires : le transfert des compétences eau et assainissement, la structuration des plus grandes intercommunalités, ou encore la situation de certaines métropoles.

Pour éviter que le législateur ne continue de tomber dans les mêmes écueils, il est impératif de changer la manière dont la loi est élaborée. Celle-ci ne doit plus chercher à régler toutes les situations avec une multitude de dérogations, mais fixer des grands objectifs ou dispositions d'ordre public, et laisser les collectivités s'organiser pour y parvenir. C'est d'ailleurs le sens de notre Constitution.

Le Jas : Êtes-vous favorable à l'élection au suffrage universel direct de tous les élus intercommunaux ?

D.L. : Non. Pour répondre à cette question, il faut revenir aux fondamentaux. La commune est un lieu essentiel de notre démocratie, car elle s'inscrit dans

une réalité politique, géographique, démographique historique, économique, sociale qui lui confère toute sa légitimité. L'action locale est tangible au quotidien. Le maire est ainsi plébiscité chaque année dans les enquêtes d'opinion comme l'élu en qui les Français ont le plus confiance, ce n'est pas un hasard. Tout affaiblissement de la commune serait une atteinte à la démocratie.

L'intercommunalité, quant à elle, est une construction, un outil pour les communes, pour assurer des services efficaces et efficaces. Au-delà de la mutualisation de services et de moyens, l'intercommunalité a démontré toute sa pertinence dans la gestion des situations de crise récentes, comme la crise sanitaire. Mais une construction intercommunale forte, au service de projets de développement et d'aménagement, ne nécessite absolument pas la création d'un niveau de collectivité supplémentaire. Cela serait même contre-productif, car notre pays n'a pas besoin d'échelons territoriaux en plus. Plutôt qu'une nouvelle strate de collectivités, il nous faut revitaliser la commune en retrouvant du pouvoir d'agir local, c'est-à-dire des compétences et des moyens. C'est là-dessus que l'AMF, représentante de toutes les communes de France et intercommunalités, défenseur des libertés locales, joue un rôle majeur.

Le Jas : Comment renforcer le rôle des maires en tant que gardiens des valeurs de la République ?

D.L. : En permettant aux maires d'être efficaces, car la crise civique actuelle est en fait le fruit de l'impuissance publique. Les maires sont les premiers représentants de la République à l'échelon local et ils font vivre les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité au quotidien, en assurant des services publics essentiels et en portant un projet collectif. Lorsque la République est attaquée, comme ce fut le cas lors des émeutes de l'été dernier qui ont ciblé des lieux et équipements publics ainsi que des agents, les maires étaient les premiers mobilisés, parfois au péril de leur sécurité et de celle de leur famille. Lorsque j'ai lancé en tant que Président de l'AMF un appel au retour à l'ordre, ils ont été des centaines à le relayer solennellement, et à réunir les habitants pour porter les valeurs d'ordre républicain et de civisme.

À l'heure où notre République, et plus largement notre démocratie, est menacée, par le terrorisme, par l'insécurité, par la crise civique, l'action des maires est plus que jamais nécessaire. Renforcer le rôle des maires en tant que gardiens des valeurs de la République implique donc de leur redonner du pouvoir d'agir. ■



LA PRESSE SOCIALE EST EN CRISE SOUTENEZ LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX



La plupart des journaux du secteur social et médico-social ont cessé de paraître ou sont en liquidation judiciaire.

Le Jas, lui aussi confronté à un contexte économique extrêmement défavorable, n'a pas l'intention de mettre fin à sa publication bimestrielle en raison du soutien exprimé par son lectorat.

Mais il faut que cette fidélité s'exprime plus concrètement par la multiplication des abonnements au journal (vous-mêmes, vos collègues, vos amis...).

C'est l'unique voie pour maintenir une presse libre, et elle dépend de vous seuls.

Avec nos salutations très fraternelles.

La direction du Journal des Acteurs Sociaux

■ Oui, je m'abonne pour 1 an au *Journal des Acteurs Sociaux* **75 euros TTC**
(**50 euros TTC** pour les particuliers)

Je règle par : Chèque ci-joint à l'ordre du *Journal des Acteurs Sociaux* Virement bancaire à réception de facture

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Téléphone :

ADRESSE DE FACTURATION

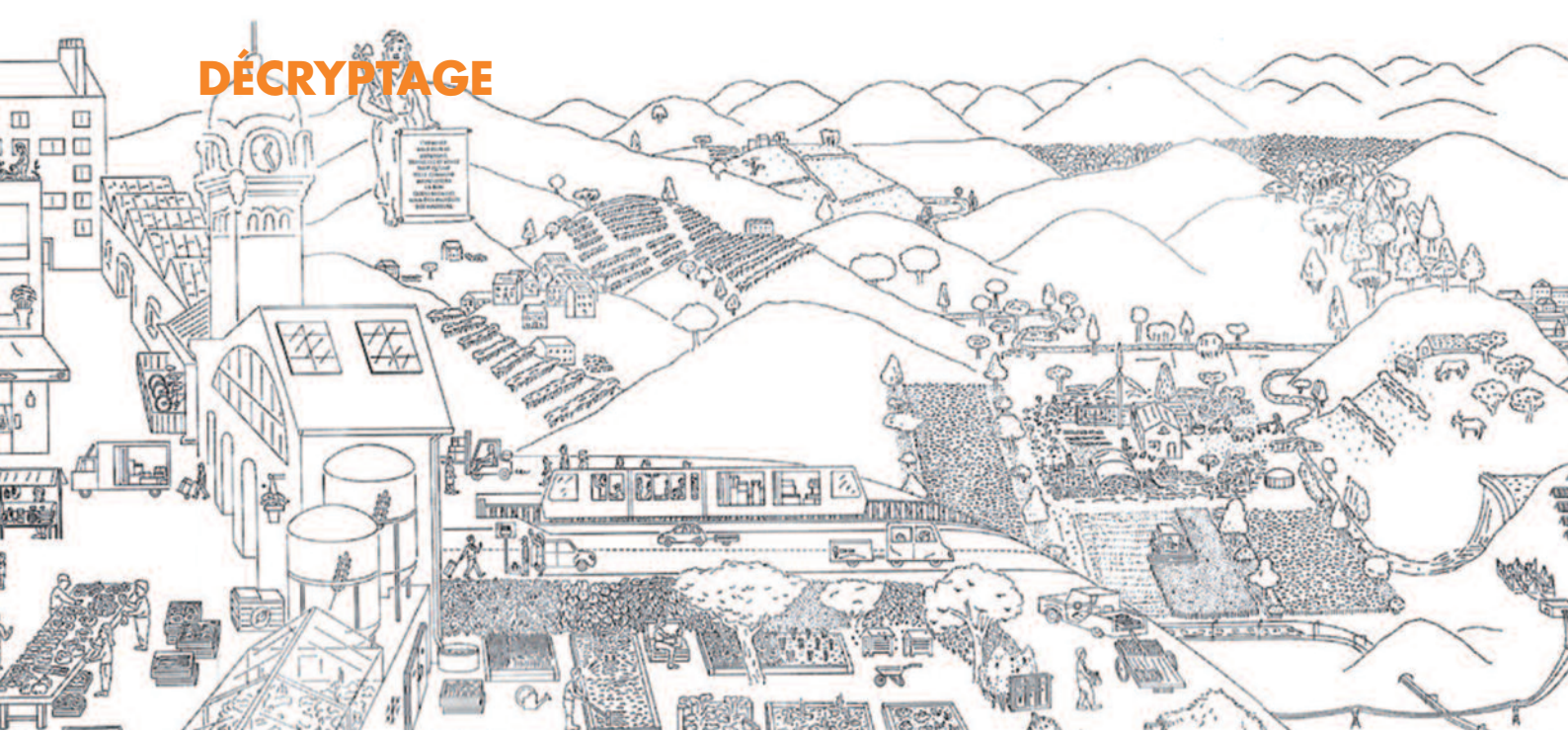
Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Téléphone :



PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE
ET JEAN-LOUIS SANCHEZ

L'UTOPIE NAÏVE ET NÉCESSAIRE DE « RENAISSANCE ÉCOLOGIQUE »

Expert en stratégie de transitions écologiques, Julien Dossier s'est donné pour mission de démontrer par l'image (une fresque), les mots (un livre) et l'exemple (un périple en vélocar), l'urgence d'organiser différemment nos façons de vivre, de consommer et de se déplacer.



Arles, Avignon, Buisson, Vienne, Paray-le-Monial... l'été dernier, ces communes, et 20 autres, ont vu s'arrêter sur l'une de leurs places un étrange attelage. Celui-ci était constitué d'une remorque tractée par une sorte de voiture à pédales au toit recouvert de panneaux solaires. Le conducteur de ce véhicule atypique aurait vite fait de passer pour un excentrique amateur de défis. Mais Julien Dossier est un peu plus que ça. Expert en neutralité carbone et en stratégies de transition écologique, il est le fondateur du cabinet de conseil Quattrolibri. Il fut aussi l'un des coauteurs de la stratégie de neutralité carbone de Paris et a présidé le programme du sommet mondial des Villes durables de Nantes en 2013. Plus récemment, il a fait partie du conseil scientifique de la SOLIDEO, la société en charge des ouvrages des J.O 2024. Il a accompagné l'Ademe, aujourd'hui l'un de ses principaux partenaires, sur des programmes de recherche, tels que « repenser les villes dans une société post-carbone » ou « les scénarios de perspectives pour 2050 ».

S'il est dorénavant connu des médias, c'est donc pour le périple de Concarneau à Arles qu'il a effectué sur son Vélocar, un véhicule à assistance électrique, alimenté par des panneaux solaires. Quelque 1 300 km parcourus à la vitesse moyenne de 25 km/h avec l'objectif de sensibiliser les populations à l'urgence de changer nos comportements et l'organisation de nos sociétés. La démarche qui semble au premier abord aussi sympathique que gentiment naïve, cache une réflexion approfondie qui mérite qu'on s'y arrête un instant.

Et il faut, pour cela, faire un bond en arrière dans le temps.

REPRÉSENTER LA VILLE DURABLE

En 2010, dans le cadre de ses activités de formations, a souhaité redéfinir l'idée même de ville durable pour « *montrer qu'il y avait beaucoup de mauvaises représentations de celle-ci et qu'il fallait apprendre de ces erreurs de représentation pour ne pas les reproduire* », nous explique-t-il. Pour l'expert, trop de gens voient la ville durable comme un « *rassemblement de tours en béton, végétalisées ou pas, équipées des panneaux solaires, de quelques éoliennes à proximité et de pelouses !* »

En s'intéressant aux représentations des cités idéales dans l'Histoire, l'expert est alors tombé sur la fresque *Allégorie et effets du Bon et du Mauvais Gouvernement* réalisée à Sienne (Italie) par Ambrogio Lorenzetti en 1338-1339. « *Elle m'a interpellé, car on y voit l'équilibre*



entre la ville et la campagne et c'est là, pour moi, un fondement en matière d'écologie. Fondement qui peine à être compris aujourd'hui encore. »

Cette fresque est souvent prise en référence par les chercheurs⁽¹⁾ car elle expose les différents aspects de l'existence (aspects économiques, échanges intra et inter-territoires, protection et la préservation des écosystèmes, religion, famille...) qui doivent être articulés simultanément pour mettre en place une transition vers un monde de développement durable, incluant les aspects sociétaux liés au vivre ensemble. Bref, une sorte de mode d'emploi universel.

NI UTOPIE NI UCHRONIE

Julien Dossier a fait le pari que l'on pourrait se servir de cette image comme matrice pour résumer visuellement les enjeux écologiques du moment.

Il s'est donc donné pour mission de représenter de façon ludique les conditions pour réussir à rester sous le seuil d'1,5 °C et, ainsi, sauvegarder la planète. « J'ai commencé à faire une cartographie des fonctions sur la fresque de Lorenzetti, pour valider le fait que les notions principales que j'avais en tête pour concevoir une stratégie de transition écologique s'y trouvaient. »

Une version moderne de cette fresque a ensuite vu le jour sous la plume de l'artiste Johann Bertrand d'Hy à qui il a confié le soin de mettre en image cette vision d'une citée ayant réussi cette transition verte. Sur un fond blanc fourmillent des dizaines de détails qui représentent des saynètes de la vie quotidienne de ce futur harmonieux. Julien Dossier baptise cette création *La fresque de la Renaissance Écologique*, du nom de l'association qu'il a créée pour porter les 24 chantiers qu'il a identifiés comme indispensables : famille, religion-spiritualité, culture, éducation, solidarité, finance, industrie, commerce, agriculture urbaine, construction, sécurité, consommation, collaboration, import-export, gouvernance, eau, forêts, biodiversité, énergie, air, agro-écologie, mobilité, infrastructures et océans.

Le style très épuré invite au coloriage et à l'enrichissement, du dessin par ceux qui la regardent. Au premier coup d'œil, la similitude entre les deux créations ne saute pas aux yeux et il donc faut voir au-delà de leurs esthétiques radicalement opposées. Sur la fresque italienne, les abords immédiats de la muraille sont des sources d'alimentation accessibles à tous. Sur le dessin, les abords de la ville sont de petits lopins cultivés en permaculture, la muraille est remplacée par une chambre froide surmontée d'une serre. La fresque montre un moulin à eau, le dessin, un barrage hydroélectrique, complété par un champ d'éoliennes, une ferme solaire et un méthaniseur. Sur la fresque, un pont de pierres franchit de lit d'une rivière. Sur le dessin, un pont à haubans surplombe une rivière ; il est accessible au trafic routier et ferroviaire et une ligne à très haute tension raccorde les centrales électriques à la ville... « Cette fresque est une matrice qui aide à comprendre le sujet, un support d'imagination pour que chacun d'entre nous puisse se situer dans cette stratégie de transition et se dire : 'j'y ai ma place, j'y participe' », souligne Julien Dossier.

En 2019, il explique son travail et ses réflexions dans son ouvrage *Renaissance Écologique, 24 chantiers pour le monde de demain*, paru chez Actes Sud. Le livre, comme la fresque, évitent l'écueil du *village gaulois*, autrement dit, de défendre une vision idéale qui ne serait

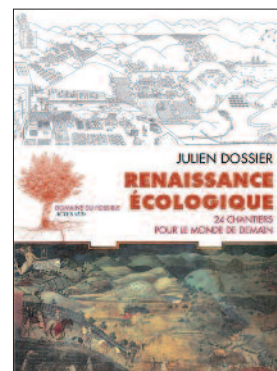
possible qu'en un seul lieu concentrant toutes les prédispositions idéales. Balayant l'espoir de miraculeuses innovations technologiques, l'auteur souligne que celles-ci sont d'ailleurs inutiles puisque toutes les solutions dessinées sur la fresque existent déjà, disséminées sur notre territoire. « Nous ne nous situons pas dans l'utopie (le rêve d'un lieu qui n'existe pas) ni dans l'uchronie (le rêve d'un temps qui n'existe pas), mais dans l'hétérotopie. Autrement dit, une somme de lieux et de scènes qui existent tous, mais que nous extrayons de leur contexte pour les réunir dans cette transposition. J'ai tenu à piocher des références diversifiées, tant en France qu'à l'étranger, tant dans de grandes que de petites villes, tant en milieu périurbain que rural. Et il est rassurant de constater que chaque endroit où nous nous trouvons recèle au moins une partie des solutions assemblées dans cette fresque. »

LA DIAGONALE DU PLEIN

Si un dessin vaut parfois mieux qu'un long discours, la fresque a néanmoins besoin de mots pour être entièrement comprise. En plus du livre, Julien Dossier a donc présenté sa fresque sous forme d'ateliers pédagogiques et participatifs. Or, sur cette fresque, on peut voir une voiture écologique avec remorque qui symbolise la nécessité de simplifier à l'extrême nos besoins de mobilité. C'est ainsi qu'est née l'idée de vivre ce qu'il racontait dans les ateliers, à commencer par le défi de se déplacer sans essence sur plusieurs centaines de kilomètres à bord du CycloSPACE, un vélocar à assistance électrique. « Ce véhicule était l'optimum de mobilité en matière de consommation d'énergie et de ressource. Et j'ai baptisé mon parcours "la diagonale du plein" pour faire sourire les géographes, mais aussi les habitants de celle qu'on appelle trop souvent la diagonale du vide. L'approche que je défends avec Renaissance Écologique, c'est le plein d'espoirs, le plein de sens, le plein de monde pour faire plein de choses, et tourner le discours écologique vers l'action, le résultat, l'engagement... et l'intensité de la joie qu'on peut en tirer. »

LUDIQUE, FARFELU, CONVAINQUANT

Si Julien Dossier a choisi de faire un tour de 24 communes, c'est qu'il est convaincu que l'action écologique doit être territorialisée pour avoir du sens. Le petit village de Buisson, qui compte moins de 300 habitants, fut l'étape



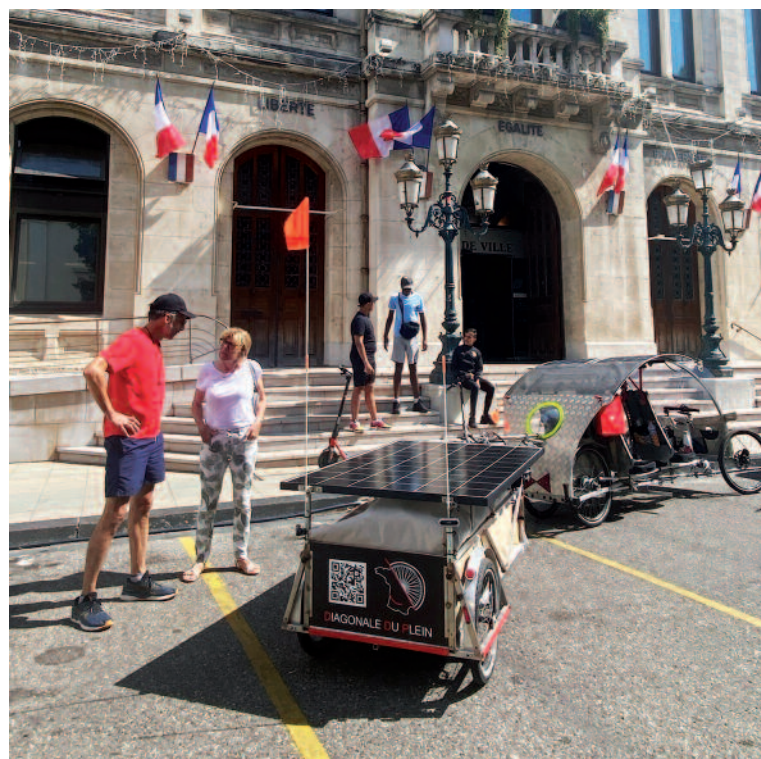
22 de ce périple. Sa maire, Chantal Fritsch, ne cache pas avoir été personnellement touchée par la démarche. « *En tant qu'élus du monde rural, la question de la mobilité est un enjeu fondamental. Or, à part la voiture, l'autre alternative est le vélo, car, malheureusement les navettes ne répondent jamais aux besoins des uns et des autres. Mais qu'il s'agisse de vélos - qui ne sont pas utilisables par tout le monde - ou de voiture, il s'agit là de deux solutions 'individuelles'. Aujourd'hui, il nous faut réapprendre à nous entraider, à partager. Avec son véhicule électrique à trois places passagers, Julien Dossier nous démontre qu'avec peu de moyens techniques et pour un coût modéré, on peut avoir un 'entre-deux' : un moyen de transport écologique à mi-chemin entre le vélo et la voiture.* »

La maire est aussi vice-présidente de la communauté de communes Vaison Ventoux, en charge des affaires sociales, de l'espace France Services et de la petite enfance. Dans ce cadre, elle travaille actuellement sur les enjeux de mobilité des seniors et réfléchit à la mise en place de systèmes de covoiturage solidaire qui pourrait s'inspirer, pourquoi pas, du vélocar. « *Ce genre de rencontre met du concret dans les enjeux qui semblent parfois nous dépasser. Cela nous dit que des réponses à notre portée existent.* »

Lorsqu'il s'est installé sur la place du village, Julien Dossier a fait faire un tour à bord de son véhicule à certains habitants et il a suscité les échanges. « *Il y a dans son approche un côté charmant, ludique, un peu farfelu aussi, qui permet d'intéresser aussi celles et ceux qui ne sont pas tous des 'convaincus d'avance', poursuit l'édile. Son discours est augmenté, riche de sens, mais aussi un peu provocateur. Échanger, débattre, c'est la base de tout changement.* » Après avoir rencontré, des ouvriers, des cadres, des employés, des enfants, des commerçants, des enseignants, des élus... Julien Dossier l'assure, sa fresque « fonctionne » aussi bien auprès des élus, que des employés, des cadres, des retraités, des écoliers...

PASSAGE DE RELAIS

Pour donner une nouvelle ampleur à son initiative, Julien Dossier a choisi, cette année et avec l'aide d'Harmonie Mutuelle, d'aider à monter 24 équipes sur une vingtaine de territoires différents en ciblant les usages professionnels. Tous ces véhicules ne seront pas identiques à celui qu'il a lui-même expérimenté, les différents gabarits répondant à des besoins spécifiques, que cela soit en termes de charge, d'activités, de distances parcourues, de personnes transportées, etc. « *Cela pourra être un maraîcher qui aura besoin d'un véhicule lui permettant d'aller jusqu'à ses champs et sur les marchés, une association qui va proposer une bibliothèque mobile, un plombier, électricien, des bailleurs sociaux... Ces*



LES FRASQUES DE FRESQUES

"Participer à la Fresque Océane m'a permis d'apprendre et de comprendre les liens forts que chaque être humain partage avec l'océan." - Betty -



"La Fresque Océane m'a vraiment ouvert les yeux sur les dangers qui pèsent sur l'océan... et donner envie d'agir !" - Émilie -

 La Fresque Océane

Si Julien Dossier fut l'un des premiers à imaginer une fresque écologique, il a fait école. Climat, biodiversité, sol... de plus en plus de thématiques liées à la transition écologique ont leur fresque et un moment « évènementiel » associé. En ligne ou en présentiel, il s'agit généralement de participer à un atelier collaboratif (dessin, coloriage, découpage...) qui repose sur un support « fresque », souvent complété de jeux de cartes, le tout nourrissant des débats, des réflexions et apportant des connaissances. Cela se veut toujours ludique et pédagogique : une façon de donner un peu de couleurs à des thématiques parfois austères.

Fresque de l'économie circulaire, de la biodiversité, de la mobilité, de l'emploi durable ou même du football, de l'alimentation... beaucoup ont été créés sans toujours connaître une longue pérennité. La plus connue de ces fresques est celle du climat (<https://fresqueduclimat.org>), créée fin 2018, et qui s'appuie sur les rapports du GIEC pour faire comprendre les effets du changement climatique. On peut aussi citer la « Fresque Océane » (<https://www.fresqueocean.org>) qui se focalise sur les écosystèmes et biodiversité marine, la pêche, la pollution, les industries maritimes. Créés par greendonut.org la fresque des déchets et la fresque du textile (<https://greendonut.org>),

s'intéressent, elles, aux circuits de consommation, aux ressources, à la prévention, au recyclage et au tri. La fresque du sol (<https://fresquedusol.com>), entend, pour sa part, faire un tour complet de ce qui se trouve sous nos pieds : formation, composition, utilisation, menaces, préservation...

différents cas d'usage vont démontrer que ces types de véhicules sont des alternatives aux camionnettes trop puissantes et dont l'autonomie de 300 km n'a pas d'intérêt pour l'usage quotidien qui en est fait. »

La ville de Mordelles, près de Rennes, fait partie des nouveaux engagés de 2024. Dans l'immédiat une seule expérience y est en cours. « Notre commune a choisi d'opter pour un vélo électrique tractant une remorque pour la personne qui supervise les travaux sur les voies, les marchés, les occupations des espaces publics... », explique Xavier Boivert, Directeur Général des Services de la ville. En effet, cet agent fut l'unique volontaire pour tester cette nouvelle manière de travailler, regrette le DGS. Pourtant, il y a un an, après un atelier *Fresque de la Renaissance Écologique* proposé par Julien Dossier, tous les agents partageaient le constat d'urgence d'agir. Mais, constate Xavier Boisvert, il demeure un décalage entre la prise de conscience et l'action. « Le rapport de chacun à la sobriété doit évoluer, mais cela prendra du temps et forcer les gens serait contreproductif. » Le

DGS compte bien, par ce premier exemple, convaincre d'autres agents, notamment ceux des espaces verts, à abandonner les estafettes pour des véhicules à mobilité douce.

En attendant, les 24 porteurs de projet lancés de cette année doivent se retrouver le 24 octobre à Bourges pour échanger sur leurs expériences et leur parcours. « Il faut réussir ce fameux équilibre entre penser global et agir local », exhorte Julien Dossier. Partout où l'être humain se trouve, il a un rôle à jouer dans la mobilisation pour enrayer une trajectoire qui est aujourd'hui 'la pire de la pire'. Face à un sentiment d'urgence écologique, on a souvent l'impression que l'on est incapable de réagir vite. Avec cette multiplication d'expérimentations, nous voulons démontrer que nous pouvons reprendre espoir. » ■

(1) Patrick Boucheron, professeur au Collège de France, titulaire de la chaire Histoire des pouvoirs en Europe occidentale, XIII^e-XVI^e siècle, lui a consacré un livre « *Conjurer la peur. Sienne, 1338. Essai sur la force politique des images* » (Seuil, 2013).

LE JAS

EDUCATEUR, C'ÉTAIT LES PLUS BELLES ANNÉES DE MA VIE

PLACÉS

LE CINÉMA QUI NOUS PARLE

INVITE DU MOIS: Jean-Christophe Carada, Directeur général de la Croix-Rouge

ENQUÊTE: Les enseignants, témoins de la citoyenneté

CARRE DES BÉNÉVOLES: Leurs espoirs pour 2022

LE JAS

DOSSIER rSa

STOP OU ENCORE ?

INVITE DU MOIS: Alain Vitez, Président de l'Association des Professeurs

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

LE JAS

RESIDENCES AUTONOMES: Le chantier continue

EDITORIAL: Fascinante humanité

EHPAD CLARIFIONS LE DEBAT

LA CROIX-ROUGE AU SECOURS DES UKRAINIENS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

LE JAS

DOSSIER DÉSERTS MÉDICAUX L'AUTRE DIAGNOSTIC

INVITE DU MOIS: Flare Copeland, directrice de l'ONPE

EDITORIAL: Nouveau plan anticancer

CRÈCHE DÉCALÉ: Journée nationale de la Citoyenneté et de la Fraternité

ÉDITO PRÉSIDENTIELLE 2022: DES DÉRIVES INQUIÉTANTES

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

LE JAS

QUE SERAIT LA RÉPUBLIQUE SANS LES MAIRES ?

Focus sur le travail d'un maire au quotidien

INVITE DU MOIS: Carl Lacharrie, expert international en protection de l'enfance

EDITORIAL: Habiter autrement: Ou en est-on ?

CRÈCHE DÉCALÉ: Journée nationale de la Citoyenneté et de la Fraternité

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

LE JAS

DOSSIER COHÉSION DES TERRITOIRES LES CHOIX AUDACIEUX DE L'ANCT

INVITE DU MOIS: Fabrice Jordan, Directeur de la Journée Citoyenne

EDITORIAL: Numérique: les plus pauvres gagnent-ils ?

EDITORIAL: DIVAS: le bon sens prévention des facteurs

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

LE JAS

COMMENT REENCHANTER LE TRAVAIL SOCIAL ?

INVITE DU MOIS: Eric Bourdi, porte parole des experts jeunesse, porteurs de 15 écoles

DOSSIER AIDE À DOMICILE QUAND ON VEUT, ON PEUT !

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

LE JAS

L'AVENIR DE LA RURALITÉ SUR LE ZINC

INVITE DU MOIS: François Sauvadet, Président de l'Association des Syndicats de France

EDITORIAL: Journée Citoyenneté & Fraternité Bilan et Perspectives

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

LE JAS

EXCÈS DE NORMES ÇA SUFFIT !

INVITE DU MOIS: Patrice Desvret, président des Restos du Coeur

EDITORIAL: EN FINIR AVEC L'ÉPREUVE DU FROID

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

LE JAS

DOSSIER MIGRANTS CHASSONS NOS PEURS

INVITE DU MOIS: Najat Vallaud-Belkacem, Présidente de France Terre d'Asile

EDITORIAL: Zoom sur les règles de quartier

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

LE JAS

TRANSITION ÉCOLOGIQUE L'AFFAIRE DE TOUS

INVITE DU MOIS: Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

LE JAS

MUTUELLES À L'HEURE DES QUESTIONS

INVITE DU MOIS: Boris Cyrulnik

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

ASSOCIATIONS: Les raisins de la colère

BÉNÉVOLES: Le dispositif OSCAR au bilan

LE JAS

À QUAND LA FIN DE LA FAIM ?

INVITE DU MOIS: Christophe Bouillon, Président de l'APVE

PSA: Réinsérer l'emploi

EDITORIAL: Laisser pour compte du numérique

CARRE DES BÉNÉVOLES: Maires: ultime rempart ?

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

LE JAS

QUELLE PLACE POUR LA SPIRITUALITÉ ?

Avec Frédéric Lenoir

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

LE JAS

VIVE L'INTELLIGENCE... MÊME ARTIFICIELLE !

INVITE DU MOIS: Patrick Kanner, sénateur du Nord

DOSSIER EHPAD: CONTRE VENTS ET MAREES

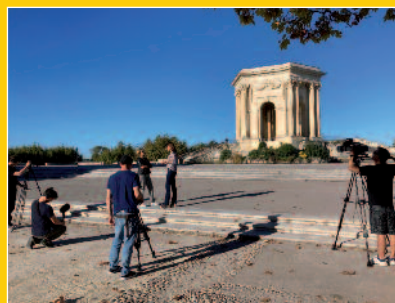
LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

Retrouvez-nous www.lejas.com

SOCIAL EN ACTION

p.39

BIEN VIEILLIR



p.42

NUTRICULTURE

p.48

CITOYENNETÉ





Envie d'innover ?
Inspirez-vous de ce qui marche

odas.apriles.net



Apriles, l'Agence des pratiques et initiatives locales de l'Odas (Observatoire du développement et de l'action sociale) repère et expertise les initiatives inspirantes susceptibles d'être reproduites sur d'autres territoires.

DES « ZASTUCES POUR BIEN VIEILLIR » QUI CRÈVENT L'ÉCRAN !

Faire de la prévention santé en en donnant une image heureuse et dynamique, c'est le pari réussi par *Les Zastuces*, un programme créé par l'Assurance retraite Bourgogne-Franche-Comté. Celui-ci prend, cette année, une dimension nationale.

Ce jour-là, dans le sublime cadre sublime de La Maison du Cygne, une salle d'exposition d'art contemporain de Six-Fours-les-Plages, Marine Costabadie, journaliste présentatrice, avait donné rendez-vous à une retraitée de la commune. « Marie-Hélène, je vais vous lancer un petit défi : mémoriser les 11 premiers vers du poème "La cigale et la fourmi", de Jean de La Fontaine, lui proposa l'animatrice. On se retrouve dans 5 minutes pour voir jusqu'où vous êtes capable d'aller. D'accord ? C'est parti ! » Marie-Hélène a-t-elle réussi ce petit challenge ? Tout le monde pourra bientôt le voir, puisque la rencontre a été filmée.

Cette vidéo fait partie d'une série de 20 spots baptisés *Les Zastuces pour bien vieillir*. Ils ont été conçus et produits par l'Assurance retraite : la Carsat Bourgogne-Franche-Comté et la caisse nationale. « Ils s'inscrivent dans une démarche active d'accompagnement au bien vieillir des assurés par la diffusion de messages de prévention », explique Mathilde Jacobé, chargée de mission à la direction nationale de l'action sociale de l'Assurance Retraite.

Dans chacune de ces vidéos intervient un expert qui donne des conseils pratiques sur la thématique abordée à l'écran : estime de soi, sommeil, liens inter-générationnels, désir, activité physique, engagement, nutrition, mobilité, hydratation, bien-être, numérique, aménagement du domicile, vision et vieillissement.

« Nous nous adressons aux personnes âgées de 60 à 70 ans. L'action sociale des Carsat consiste à aider les gens à rester autonomes le plus longtemps chez eux, ajoute Floriane Tran Tao, la responsable Communication et Marketing de la Carsat Bourgogne-Franche-Comté. Des gens qui sont généralement en pleine forme et pour lesquels la retraite signifie le début d'une deuxième vie. Avec ces vidéos, nous voulons renvoyer une image positive du bien vieillir. »



UN TERRITOIRE, UN EXPERT ET UN DÉFI

Le programme de Prévention *Les Zastuces* créé par la caisse régionale n'était diffusé jusqu'alors que sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté. La donne change en 2024. « La Carsat nous a contactés pour nous présenter un pilote de la saison 3, explique Mathilde Jacobé. L'approche nous a immédiatement séduits : la découverte d'un territoire, du patrimoine de nos régions, la rencontre avec un, ou une, retraité(e) pour lui proposer un défi sur un thème précis, en lien avec le bien vieillir et le témoignage d'un expert de la prévention qui diffuse les messages principaux sur le thème en question. »

Une fois que fut validé le financement de cette série par la caisse nationale, l'ensemble du réseau régional de l'Assurance retraite, en métropole comme en outremer, a été sollicité pour que ces 20 épisodes couvrent la population retraitée dans toutes sa diversité. « *Nous avons demandé aux caisses régionales et aux Caisses générales de sécurité sociale d'identifier des lieux attrayants, chargés de culture, ainsi que des experts à même de contribuer sur les thématiques propres à chaque épisode et, bien sûr, des retraités volontaires pour participer au tournage* », détaille Mathilde Jacobé. Un travail long, mais qui a porté ses fruits : la qualité des vidéos est particulièrement soignée et le fond pertinent pour la cible visée. Le cadre des tournages n'est pas étranger à cette réussite. Et parmi les lieux de tournages retenus, on peut citer le site archéologique de Lugdunum à Lyon, le Piton de la Fournaise à la Réunion, la verrerie de Meisenthal, le château de Combourg, le jardin japonais de Toulouse, les hospices de Beaune, etc.

À l'instar de Marie-Hélène, les retraités de chaque spot sont donc invités à réaliser un défi en lien avec la thématique abordée par la vidéo. Pour l'un, il s'agit d'apprendre à jouer de la batterie à sa petite fille, pour une autre, de faire un appel en visio, pour d'autres retraités encore, de tester la marche aquatique, faire de la slack line (un élastique large tendu entre deux palmiers), de participer à un bal dansant, de créer un produit ménager écologique, etc.

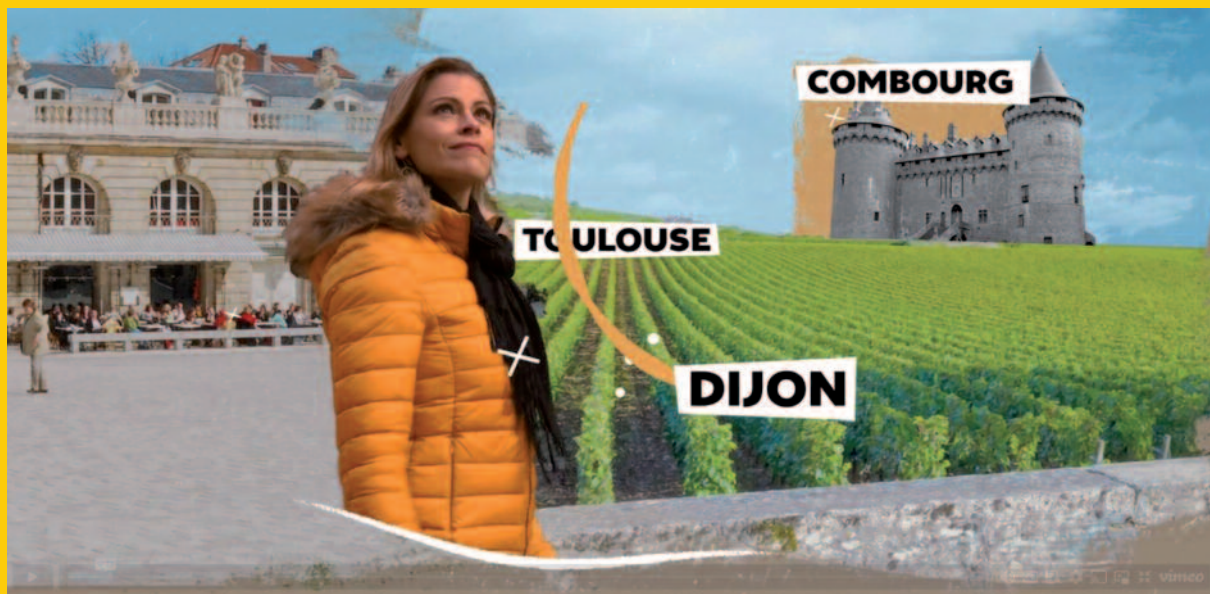
GRANDES AMBITIONS DANS LE PETIT ÉCRAN

« *Chaque film est décliné en deux versions : une première d'une durée 1,30 minute qui sera notamment*

diffusée en télévision et une autre, de 8 à 10 minutes, que l'on pourra découvrir dans la vidéothèque du site www.pourbienvieillir.fr », explique Virginie Basquin. « Pour bien vieillir » est un partenariat noué entre plusieurs caisses de retraite qui s'engagent ensemble pour la prévention de la perte d'autonomie des 55 ans -75 ans. Depuis 2022, celui-ci regroupe l'Assurance retraite, l'Agirc-Arrco, la MSA et la CNRACL, ainsi qu'un ensemble d'acteurs de la prévention au niveau local. Cette entité diffuse des conseils (« bien dans ma tête », « bien dans mon corps », « bien avec les autres », « bien chez soi »...) via son site Internet, ses pages Facebook et YouTube, et ses ateliers de prévention.

Ces spots seront diffusés sur les antennes de France 3 Régions dès ce printemps : « *pendant la plage de diffusion des journaux télévisés locaux, autour de 12h15*, détaille Virginie Basquin Responsable communication externe de la direction de l'information, de la communication et de la marque. *Une première diffusion est programmée du 13 mai au 9 juin, puis une seconde, à la rentrée, du 16 septembre au 13 octobre* ». À ces diffusions chez l'opérateur télévisé historique, pourront s'ajouter des passages sur des chaînes télévisions locales. « *Évidemment, en 1,30 minute tout ne peut pas être dit*, ajoute Virginie Basquin. *Mais ces petits messages de prévention télévisés sont une porte d'entrée vers nos activités d'action sociale, tout particulièrement les ateliers de prévention qui sont organisés localement.* »

L'Assurance retraite disposait déjà de nombreux outils de sensibilisation sur le bien vieillir : des brochures, le site pourbienvieillir.fr, l'offre d'ateliers et d'actions collectives, etc., mais ne possédait pas un support susceptible



IL ÉTAIT UNE FOIS LES ZASTUCES...



« Nous avons créé Les Zastuces il y a une dizaine d'années, rappelle Floriane Tran Tao, la responsable Communication et Marketing de la Carsat Bourgogne Franche-Comté. Déjà à l'époque, il s'agissait de trouver les bons mots et les bonnes images pour capter l'attention des gens sur des sujets qu'ils n'ont généralement pas envie d'entendre : prévenir les risques de perte d'autonomie dus à l'âge. Quand on se sent en bonne santé, on trouve toujours plus vieux autour de soi pour penser que ce type de message ne nous concerne pas. »

La première saison des Zastuces, en 2014, était cependant bien différente de celle diffusée cette année. C'est alors par des dessins d'illustrateur mettant en scène une famille de sorciers que la Carsat déployait ses conseils et passait un joli message de solidarité intergénérationnelle. Les épisodes étaient, comme aujourd'hui, écrits avec l'équipe du département Action Sociale et le slogan, *Bien vieillir, ce n'est pas magique*, incitait chacun à devenir acteur de sa

santé. Au programme, de l'humour et un ton un peu décalé qui dédramatisaient bien le discours. « Mais une étude marketing a montré que l'approche était un peu trop enfantine. » Changement de stratégie donc pour la seconde saison des Zastuces qui fit appel à de vrais retraités interviewés sur leurs passions, leurs loisirs, leurs engagements associatifs, etc. Cela servait d'accroche pour parler ensuite de sommeil, de nutrition, d'activités physiques...

Dans le cadre de ces campagnes, la Carsat créa un important écosystème autour de l'identité des Zastuces. « Nous avons déployé un compte Facebook spécifique très consulté, un site Internet, une newsletter, des animations sur les marchés, créé une pièce de théâtre, une application mobile... », détaille la responsable Communication et Marketing. La Carsat aurait lancé sa saison 3 locale si le programme n'avait pas séduit les instances nationales. En devenant un programme national, Les Zastuces ont été rebaptisées *Les Zastuces pour bien vieillir*, ce qui permet de les associer étroitement au site phare en matière de prévention de l'assurance retraite : www.pourbienvieillir.fr

de toucher un public très large, notamment les jeunes retraités. « Avec ces vingt épisodes des Zastuces, nous allons pouvoir atteindre les retraités via un canal inédit pour nous », confirme Mathilde Jacobé. En complément de France 3, ces vidéos seront aussi partagées sur pourbienvieillir.fr, sur la page Facebook, sur les réseaux sociaux, sur les sites de chaque membre de l'interrégime, dans des forums et salons accueillant le grand public. Les professionnels du bien vieillir pourront également

s'appuyer sur *Les Zastuces* pour compléter leur action auprès des seniors, par exemple comme support dans les ateliers de prévention. « C'est un outil à fort impact en terme d'audience, conclut la chargée de mission à la direction nationale de l'action sociale de l'Assurance Retraite. Et qui est aussi en totale cohérence avec nos objectifs d'action sociale : véhiculer une image positive de la vie à la retraite et diffuser les bonnes pratiques pour vivre chez soi le plus en forme et le plus longtemps possible. » ■

LES REPÈRES DU REPAS : UNE PLATEFORME POUR LES AIDANTS

Que signifie penser le repas pour l'autre, quand on est aidant d'une personne en difficulté face à la prise alimentaire ? C'est pour répondre à cette question que Nutri-Culture a mis en place une plateforme baptisée *Les Repères du Repas*. Une action prometteuse expliquée par l'une de ses initiatrices.

PAR ALEXANDRA FOUCHET



Pour beaucoup d'entre nous le repas est un moment privilégié qui rythme notre quotidien et occupe une place particulière dans nos vies. Il est fait de cultures, de rituels, de souvenirs, ce qui lui confère une valeur symbolique. On y associe volontiers des notions de plaisir, de convivialité mais aussi d'habitudes. Il participe subtilement au développement de nos sens (le goût, le toucher, la vue, l'odorat), traversant nos âges et nous renvoyant à des émotions passées (la fameuse Madeleine de Proust).

Mais avec l'avancée en âge et les difficultés associées, certains de ces repères se modifient. Les sens s'égratignent, les habitudes évoluent, on ne déguste plus de la même façon. La préparation et le moment du repas peuvent alors devenir des moments d'incertitudes, de tensions,

de risques pour des aidants, comme pour les personnes accompagnées.

À domicile, comme en établissement, plusieurs constats s'imposent, à commencer par une méconnaissance des caractéristiques polypathologiques des personnes concernées et de leurs incidences sur la prise du repas. Par ailleurs, la notion de ce qu'est un « bon repas » pour autrui relève pour beaucoup des représentations individuelles de chacun. Enfin, cette question est d'autant plus sensible que l'enjeu reste bien d'éviter le risque de dénutrition.

Dans ce cadre, comment repenser le repas pour qu'il reste un moment de plaisir et un acte de soins pour la personne ? Pour reprendre la formule du sociologue spécialiste de la vieillesse, Michel Billé, « vieillir c'est

perdre, mais on peut aussi apprendre à perdre pour réenchanter le processus et explorer de nouvelles manières de faire. » Il s'agit ainsi d'imaginer comment accompagner les aidants pour leur permettre de « remanier leur rapport au monde ».

EXPLORER DE NOUVELLES MANIÈRES DE FAIRE

C'est dans les détails du quotidien, le traitement du minuscule, que se trouvent bien des réponses. Car l'acte alimentaire ne se limite pas qu'à une dimension nutritive indispensable. Pour atteindre son but, il faudra être attentif à une multitude de détails pour éveiller les sens, stimuler l'appétit, préparer une assiette qui correspondent aux capacités des personnes. Encore faut-il avoir les bons repères ! C'est un des objectifs portés par Nutri-Culture, à travers sa plateforme des *Repères du Repas*. Cette dernière propose des ressources qualifiées et des astuces sous forme de fiches « Les essentiels », de podcasts, de webinaires ou encore de recettes adaptées dans « la cuisine des aidants ». Pour l'équipe de Nutri-Culture, il s'agit d'interroger les rôles cruciaux de la connaissance des convives, de l'environnement et de la préparation du repas, pour prévenir la dénutrition chez les personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap.

En ce domaine, l'accompagnement des aidants vise à répondre à plusieurs questions très concrètes : Comment sécuriser le passage à table et la prise alimentaire quand de nombreux traitements médicamenteux ont des répercussions sur le goût, l'équilibre ou lorsque surviennent les douleurs, l'arthrite ou les troubles neurologiques ? Que faire en cas de survenue d'une baisse de force ou d'une difficulté de préhension ou de mastication ? Enfin, comment créer un environnement à table stimulant et rassurant pour nos aînés ?

« Les aidants (professionnels ou proches) sont parfois démunis face à la perte d'appétit, aux changements de goût ou d'attitude face à l'assiette. Le moindre détail compte et doit les aider dans le repérage et la compréhension des difficultés (mastication, dyspraxie, déglutition, ...) auxquelles sont confrontées les personnes qu'ils accompagnent », explique-t-on chez Nutri-Culture, à l'origine de la création de cette plateforme. Cet outil permet ainsi « de leur apporter les clés de lecture indispensables à cette compréhension pour leur permettre d'adapter le repas, tout en les déculpabilisant et en retrouvant du plaisir à table. »

STIMULER L'APPÉTIT

Par exemple, pour stimuler l'appétit, il est essentiel de ne pas arriver à table stressé, car qui dit stress, dit gorge nouée, estomac serré et déficit de la salivation.

Or saliver en allant à table est un stimulus essentiel pour favoriser la prise alimentaire, la déglutition et améliorer l'absorption des nutriments contenus dans les aliments. L'environnement du repas, s'il est trop encombré, peut-être source de tensions car il constitue un risque quotidien de chutes. Il est important d'analyser les chemins empruntés quotidiennement pour aller à table, pour éliminer ces obstacles ou apporter des aménagements. À domicile, un antidérapant sous un tapis, des points d'appui fixés aux murs, sont autant d'astuces pour limiter les risques... En tant qu'aidant, on peut aussi porter une attention particulière aux douleurs nombreuses, liées aux déplacements, postures, lumières, couverts, distance assiette/bouche, ... pour proposer un accompagnement ou une aide technique adaptés et surtout la négociation d'une aide non imposée mais consentie.

Le développement de la plateforme grâce au soutien de partenaires comme AG2R La Mondiale et Malakoff Humanis permet d'aller rechercher des informations qualifiées avec l'appui de professionnels, experts dans leurs domaines. De nombreux professionnels paramédicaux comme les orthophonistes ou les ergothérapeutes constituent une aide précieuse pour maintenir des personnes en perte d'autonomie à domicile mais leurs compétences sont parfois méconnues du grand public. En prenant comme porte d'entrée le repas et en interrogeant des thématiques comme l'importance de la santé orale, de l'activité physique ou de l'aménagement du domicile, on peut ainsi également contribuer à valoriser ces métiers du domicile.

Partager la connaissance, les bonnes pratiques, développer des espaces d'échange entre pairs (orthophonistes, diététiciens, auxiliaires à domicile, cuisiniers médico-social, familles, métiers de bouche, ...), la plateforme des *Repères du repas* cherche ainsi à contribuer activement à une décroissance de soins. Chaque sujet traité est l'occasion d'interroger le sens du repas, pour celui qui le reçoit comme pour celui qui le prépare. On y parle de l'essentiel, parfois de l'intime, pour remettre au centre de la table de la dignité, jusque dans l'assiette.

Cette plateforme s'adresse aux professionnels mais pas seulement. Elle a vocation à essaimer auprès de tous types d'aidants, à domicile comme en établissement. Plus qu'un outil de bonnes pratiques, les *Repères du Repas* pourront constituer demain, grâce au développement d'une application, un réseau social au service de tous ceux qui s'engagent pour que le repas rime avec plaisir, santé et sécurité.

Pour en savoir plus : www.nutri-culture.com



CYCLE DE FORMATION

POUR LES CADRES ET RESPONSABLES LOCAUX
DES ASSOCIATIONS, COMMUNES ET DÉPARTEMENTS

PROGRAMME 2024

COMMENT CONSTRUIRE UN PROJET POUR L'AUTONOMIE AUJOURD'HUI ?

NOUVEAU CONTEXTE, NOUVEAUX BESOINS, NOUVELLES RÉPONSES, NOUVELLES PRATIQUES

**FORMATION
DE 4 JOURS**

21 & 22 octobre 2024

5 & 6 décembre 2024

**Possibilité de s'inscrire
en présentiel ou en
distanciel**

Ces vingt dernières années, le droit en faveur des personnes en perte d'autonomie a fait de nombreux progrès. Cette évolution réglementaire s'est accompagnée d'une amélioration des pratiques professionnelles. Mais ces avancées sont encore insuffisantes pour répondre aux nouveaux besoins en dignité et en autonomie réelle de ces personnes.

Il s'agit de parvenir à un changement d'esprit et de posture pour permettre une véritable inclusion des personnes dans leur environnement sans craindre la prise de risques en favorisant la responsabilité plutôt que la protection.

Il faut donc orienter davantage les politiques publiques et les pratiques professionnelles vers des objectifs plus concrets prenant en considération les changements de contexte social, institutionnel, financier et managérial.

Ce cycle de formation permettra de mieux faire connaître les conditions d'élaboration d'un diagnostic local, axé principalement sur les attentes, les besoins et les ressources. Il permettra de mieux appréhender la diversité des acteurs et les modes de coopération les plus efficaces, d'analyser certaines pratiques inspirantes françaises et européennes, de parvenir à la définition d'un projet partant de valeurs éthiques pour aboutir à sa mise en oeuvre opérationnelle.

Organisé par L'ACTION SOCIALE, organisme de formation portant l'Académie de l'Autonomie
> Déclaration de Formation n°11753620475, certifié Qualiopi pour ses actions de formation (Certificat B02607 émis le 29/11/2021)

L'ACTION SOCIALE
EVENEMENTIEL - FORMATION - EDITION



Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation

Les formations de l'Académie de l'Autonomie sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Référente : Maria Lillo - Tel : 01 53 10 24 10

1^{er} JOUR :

Matin : Description des principes et méthodologies retenues pour l'élaboration des lois sur l'autonomie depuis 1975. Cette séquence permettra notamment de mettre en avant l'évolution de la représentation éthique et juridique de la perte d'autonomie dans notre société, avec un examen approfondi de la terminologie utilisée. Ce qui permettra d'expliciter les spécificités de notre modèle de solidarité qui distingue « handicap » et « dépendance », contrairement à la pratique d'autres pays.

Après-midi : Analyse partagée des aspects médicaux et sociaux du concept d'autonomie. Cette séquence permettra de bien cerner le sujet, dont le contenu a profondément changé ces dernières années et suscite encore de nombreuses controverses.

2^e JOUR :

Matin : Analyse du contexte institutionnel et professionnel du secteur. Cette séquence permettra d'identifier tous les acteurs en charge de la dépendance et du handicap sur le plan local et national. Il permettra notamment de dégager toutes les pistes de collaboration possibles pour rationaliser l'utilisation des ressources et simplifier l'accueil des publics.

Après-midi : Analyse des besoins locaux présents et futurs en matière d'autonomie. Cette séquence permettra de s'approprier une autre lecture du diagnostic des besoins sociaux fondée non seulement sur des documents statistiques mais aussi sur des enquêtes effectuées auprès des familles des personnes concernées.

3^e JOUR :

Matin : Analyse des conditions d'adaptation au contexte français d'une expérience étrangère. Cette séquence permettra de découvrir des initiatives inspirantes et transposables. Ce qui a été le cas par exemple pour le Village pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer de Dax inspiré par des réalisations faites dans des pays européens.

Après-midi : Analyse des conditions de réalisation de deux expériences innovantes nationales. Cette séquence sera assurée en collaboration avec l'Agence des bonnes pratiques (Apriles) et le laboratoire de l'autonomie (Labau) de l'Odas. Ce qui permettra aussi de s'interroger sur les « mauvaises pratiques ».

4^e JOUR :

Matin : Analyse des modalités de conception d'un nouveau projet. Cette séquence permettra de montrer les possibilités d'évaluation économique d'un nouveau projet au regard de solutions plus traditionnelles. Elle permettra également de préciser les contraintes d'ordre technique et juridique à respecter.

Après-midi : Élaboration par le groupe de participants d'un nouveau projet. L'exemple sera choisi par les participants. Il pourra s'agir par exemple, de la réalisation d'un habitat partagé, de la création d'une démarche favorisant l'ouverture d'établissements médico-sociaux sur leur environnement...

Avec la participation de :

Philippe DUCALET, Delphine DUPRE-LEVEQUE, Francis LACOSTE, Michel LAFORCADE, Denis LEFEBVRE, Didier LESUEUR, Bruno LOMBARDO, Geneviève MANNARINO, Fabienne NOE, Denis PIVETEAU, Jean-Pierre RISO, Lise SERRURE

Mail : contact@academieautonomie.com

Plus d'info sur : www.academieautonomie.com

« UNE JOURNÉE POUR TIRER LES CHOSES VERS LE HAUT »

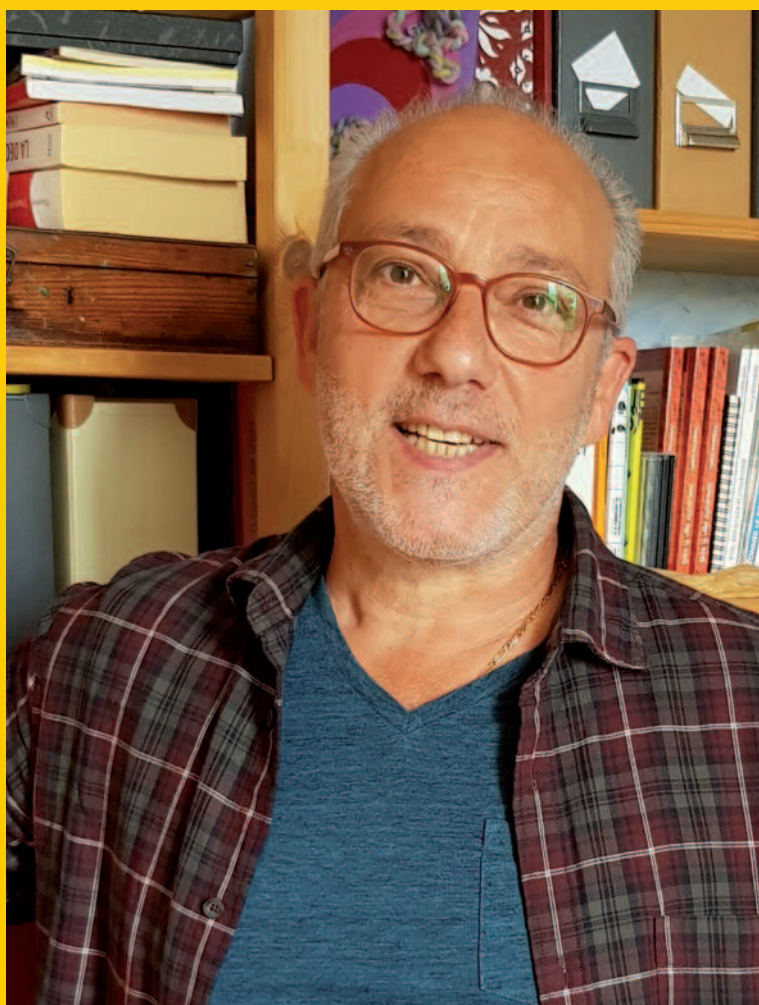
La Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité aura lieu le 25 mai. Il nous a semblé utile de donner la parole à un grand militant de la citoyenneté depuis toujours, Patrick Norynberg, auteur de nombreux ouvrages sur l'implication citoyenne, dont le dernier *Des énergies citoyennes, un foisonnement d'initiatives dans les territoires* (éditions Yves Michel). Ancien cadre territorial, formateur, président du comité d'éthique de Villages et villes citoyen(ne)s, il nous fait part de son itinéraire et des raisons pour lesquelles il soutient cette journée nationale.

Le Jas : Quelles sont vos craintes pour l'avenir ?

Patrick Norynberg : Mes craintes sont multiples. Mais il y a surtout la question de la démocratie, dans un monde qui se rigidifie, avec les extrémistes qui prennent les pouvoirs, cela sous-tendu par un repli sur soi qui est une tendance planétaire. Et au moment où nous avons plus que jamais besoin de prendre conscience que nous sommes des citoyens du monde, au moment où nous réalisons que notre mère patrie à tous c'est la Terre, il est indispensable de créer une alliance forte entre tous les peuples du monde, entre tous les gouvernements, pour éviter de plonger dans l'abîme. L'impact que nous, les humains, avons produit sur notre terre l'a profondément fragilisée, et demain elle ne pourra continuer à accepter les humains que s'ils parviennent à se gouverner de façon raisonnable. Or, la peur a tendance à provoquer ce mouvement extraordinaire de repli sur soi, alors qu'on aurait besoin au contraire d'une grande ouverture. C'est vrai à l'échelle de la planète, c'est aussi vrai à l'échelle de nos territoires.

L'enjeu de la citoyenneté et de la démocratie consiste à ouvrir la société, à accepter les différences pour en faire au contraire des forces pour bien vivre ensemble. Et aujourd'hui c'est cela qui est en danger. Ce qui est contradictoire, car on observe de nombreuses formes d'engagement, de la part des associations, de la part des jeunes, de la part de la société civile, de la part des collectivités locales, dans beaucoup de directions. Ce sont donc ces manifestations vertueuses, qui nous poussent vers le vivre-ensemble, qu'il faut encourager.

Le Jas : Dans votre propre parcours, vous avez participé à la fois à la vie municipale et au mouvement associatif. En quoi les communes et le mouvement associatif se rejoignent-ils dans une approche plus démocratique de l'engagement politique ?



P.N. : Effectivement, j'ai trente ans d'activité dans les communes de la Seine-Saint-Denis, un département sujet à de très nombreuses problématiques, mais en même temps qui bénéficie d'un fort engagement de

citoyens qui veulent prendre les choses en main. C'est pourquoi ces communes sont souvent le laboratoire d'innovations et d'inventions, qui peuvent être reprises ailleurs. J'ajoute que dans mon propre parcours, la notion de service au public était particulièrement importante. Et à mon sens, la commune ne doit pas être seulement une offre de services publics à destination des citoyens, mais aussi le lieu où peuvent émerger des projets de citoyens. Le rôle aujourd'hui des fonctionnaires et élus locaux est d'animer ce travail et d'accompagner les projets initiés par les habitants. C'est cette conception de la commune à laquelle je crois particulièrement. Les associations représentent aussi la possibilité de regrouper des personnes autour de projets qui leur tiennent à cœur, d'une envie de faire ensemble et de défendre des intérêts qui leur semblent importants. C'est en cela que communes et associations se ressemblent et agissent dans le même sens. Quand j'ai travaillé dans le service public, j'avais parfois la réputation d'être le « poil à gratter » des fonctionnaires, car ma vision de la commune n'était pas forcément partagée par tous mes collègues. Par exemple, on parle encore toujours beaucoup du mot « usager » du service public, et c'est un mot que j'ai en horreur, car cela signifie qu'on a usage, on prend, on consomme le service, mais on n'y joue pas de rôle actif. J'ai beaucoup bataillé dans mes diverses responsabilités au sein d'une commune pour qu'on parte de l'habitant avant de définir l'action, et non le contraire. Une des évolutions favorables du service public est la prise en compte des besoins des habitants, et des mutations de ces besoins dans le temps,



L'enjeu de la citoyenneté et de la démocratie consiste à ouvrir la société, à accepter les différences pour en faire des forces pour bien vivre ensemble.



qui nécessitent d'adapter l'action publique. Je fais le lien avec la question de la démocratie locale : la meilleure façon d'identifier ces besoins et d'y répondre au plus près est d'être en échange constant avec les habitants.

Le Jas : À la lumière de cet engagement qui vous caractérise, comment ressentez-vous l'initiative du collectif Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité (JNCF) qui cherche à promouvoir le 25 mai prochain tous les acteurs décisifs du vivre-ensemble local ?

P.N. : J'y suis très favorable ! Avoir une journée dédiée à cet éclairage de l'action locale sur le mieux vivre-ensemble me paraît tout à fait intéressant, compte tenu de la situation morose dans laquelle nous sommes. On dit communément qu'il y a toujours deux façons de voir les choses : la bouteille à moitié vide et la bouteille

LE 25 MAI, PARTICIPEZ À LA JOURNÉE NATIONALE DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA FRATERNITÉ

Avec cette journée, il s'agit de convier les élus municipaux, toutes les forces vives de chaque commune, à une journée nationale destinée à valoriser les actions et les acteurs qui contribuent toute l'année à l'entretien des liens sociaux et des repères dans les communes.

Malgré les sollicitations nombreuses que reçoivent les maires, la participation à cette journée ne demande pas un investissement majeur, ni de temps ni d'argent. En revanche, cette journée nationale est importante pour montrer l'attachement des maires au pacte républicain que leur mission contribue chaque jour à préserver.

à moitié pleine. Or, la Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité est incontestablement du côté de la vision optimiste, et là où elle a une réelle utilité c'est qu'elle peut permettre de tirer les choses vers le haut, en faisant réaliser à tout un chacun qu'il y a des milliers, peut-être même des millions de gens qui agissent, qui ne se résignent pas, qui ont des idées et un intérêt pour les autres. Cette journée est l'occasion de valoriser tant les parcours individuels que les parcours collectifs.

La JNCF est aussi le moment d'une rencontre privilégiée entre des acteurs locaux, des élus, mais aussi des fonctionnaires territoriaux, qui s'investissent pleinement et donnent plein de choses intéressantes, des citoyens, des associations etc.

Comme vous le savez, je suis également impliqué dans le mouvement Empreintes citoyennes, dont j'ai été longtemps vice-président, et qui a inventé le label « Villes et Villages citoyens ». Ce label est attribué à des communes engagées dans cette démarche de promotion de la citoyenneté. C'est pourquoi je me réjouis qu'Empreintes citoyennes et l'Odas soient associés pour porter la démarche de la JNCF au niveau national, soutenus par tant d'organisations partenaires. Cette journée est donc aussi l'occasion pour tous ces organismes de travailler ensemble, de mettre en commun leurs énergies pour en faire un mouvement réellement national. Cela rejoint le début de notre propos : on est bien avec la JNCF dans l'ouverture, dans le faire ensemble, afin de combattre le repli sur soi. Si on veut une société meilleure dans l'avenir, il n'y a que par cette ouverture et ce faire-ensemble qu'on y arrivera. Car faire ensemble, c'est accepter de donner une place à chacun, et cela est donc indissociable de la dignité de chacun. Il faudrait qu'il y ait progressivement de plus en plus de personnes et de villes impliquées, pour donner à la JNCF un plus grand retentissement et faire mieux connaître ce qui se fait déjà de grand au quotidien. C'est la seule condition pour « faire nation ».

Le Jas : En tant que responsable associatif, avez-vous pris des initiatives dans le cadre de la JNCF ?

P.N. : Mes premières initiatives sont déjà dans la médiatisation de cette journée, un effort auquel il est capital que tous les réseaux de France puissent participer. Par exemple, en tant qu'animateur d'une e-communauté dans le cadre du CNFPT, qui s'appelle « vie associative », dans laquelle il y a près de 4 000 abonnés, principalement des agents territoriaux, j'ai relayé l'information sur la JNCF afin d'en étendre le mouvement localement. J'ai invité l'ensemble des membres de cette e-communauté



La commune ne doit pas être seulement une offre de services publics à destination des citoyens, mais aussi le lieu où peuvent émerger des projets de citoyens.



à se saisir de cette JNCF pour développer de nombreuses initiatives. J'ai également cherché à répandre la dynamique au sein du mouvement des Régies de quartiers, qui regroupent 130 régies, mais également au sein du Mouvement associatif, qui est le porte-voix des associations en France, notamment auprès des pouvoirs publics. J'ai fortement engagé ces deux structures à relayer la JNCF et à y impliquer leurs réseaux locaux dès cette année pour l'édition 2024, mais également pour l'avenir de cette belle initiative. ■



LE CAHIER DES RÉSEAUX



Nos valeurs

Avec l'extension considérable de la vulnérabilité économique, sociale et environnementale, les phénomènes de repli sur soi et de désagrégation de la société s'amplifient. Notre modèle de solidarité juridique doit donc s'adapter pour mieux répondre à toutes les situations et contribuer à la mobilisation de toutes les énergies individuelles et collectives. Il est donc urgent de promouvoir toutes les formes d'entraides et de sociabilité en mettant en avant les valeurs d'engagement, de responsabilité, de laïcité et de fraternité. C'est pourquoi les organisations membres du *Cahier des Réseaux* ont décidé d'unir leurs efforts pour mieux faire connaître les initiatives prises dans ce sens. Elles se donnent ainsi pour objectif de dépasser les cloisonnements des politiques de solidarité, pour démontrer la possibilité d'une approche globale des problématiques sociales, sociétales et environnementales.

AMRF
Association des Maires Ruraux de France

DMR
pour tous, toute la vie, partout

FEHAP
Santé Sociale - Privé Solidaire

UNIOSS

ANDASS
Cultures de l'Autisme

reness
réseau national de l'économie sociale et solidaire

Pacte civique

ODAS
Observatoire National de l'Économie Sociale

nexem
employeurs, différenciation

L'Outil en Main France

LE MOUVEMENT DES RÉGIES

Fédération Nationale des ADEPAE

la ligue de l'enseignement
un savoir pour tous, un avenir pour tous



« VILLAGE / VILLE CITOYEN(NE) » : 27 COMMUNES LABELLISÉES EN 2023

Le 9 avril se déroulait au Sénat la cérémonie de remise du label « Village / Ville Citoyen(ne) » à 27 communes labellisées en France en 2023. L'occasion pour Empreintes citoyennes, l'association à l'origine de cette démarche, de fêter ses 10 ans.



Elus locaux, associations, parlementaires... Plus de 120 personnes étaient présentes le 6 avril au Sénat pour célébrer les 27 communes labellisées en 2023 pour intégrer le réseau « Village/ Ville Citoyen(ne) ».

La cérémonie a été introduite par le parrain de l'événement Monsieur le sénateur Henri Cabanel, suivi de la présentation des perspectives de l'association par le fondateur d'Empreintes Citoyennes, Julien Goupil et d'une intervention du président du Comité Ethique Patrick Norynberg. La présence et

l'intervention de Madame la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée du Renouveau démocratique, porte-parole du gouvernement Prisca Thévenot témoigne de la considération nationale de l'engagement local mené par les Villages et Villes citoyennes.

ENCOURAGER L'ENGAGEMENT CITOYEN

Le label « Village / Ville citoyen(ne) » n'est pas une fin en soi, mais un gage de confiance et un outil d'évaluation de valorisation et de progression des communes

qui développent des démarches et actions en faveur de l'engagement et la participation des citoyens.

Les membres du comité d'éthique évaluent en binôme les candidatures des communes au regard de 7 thèmes d'évaluation :

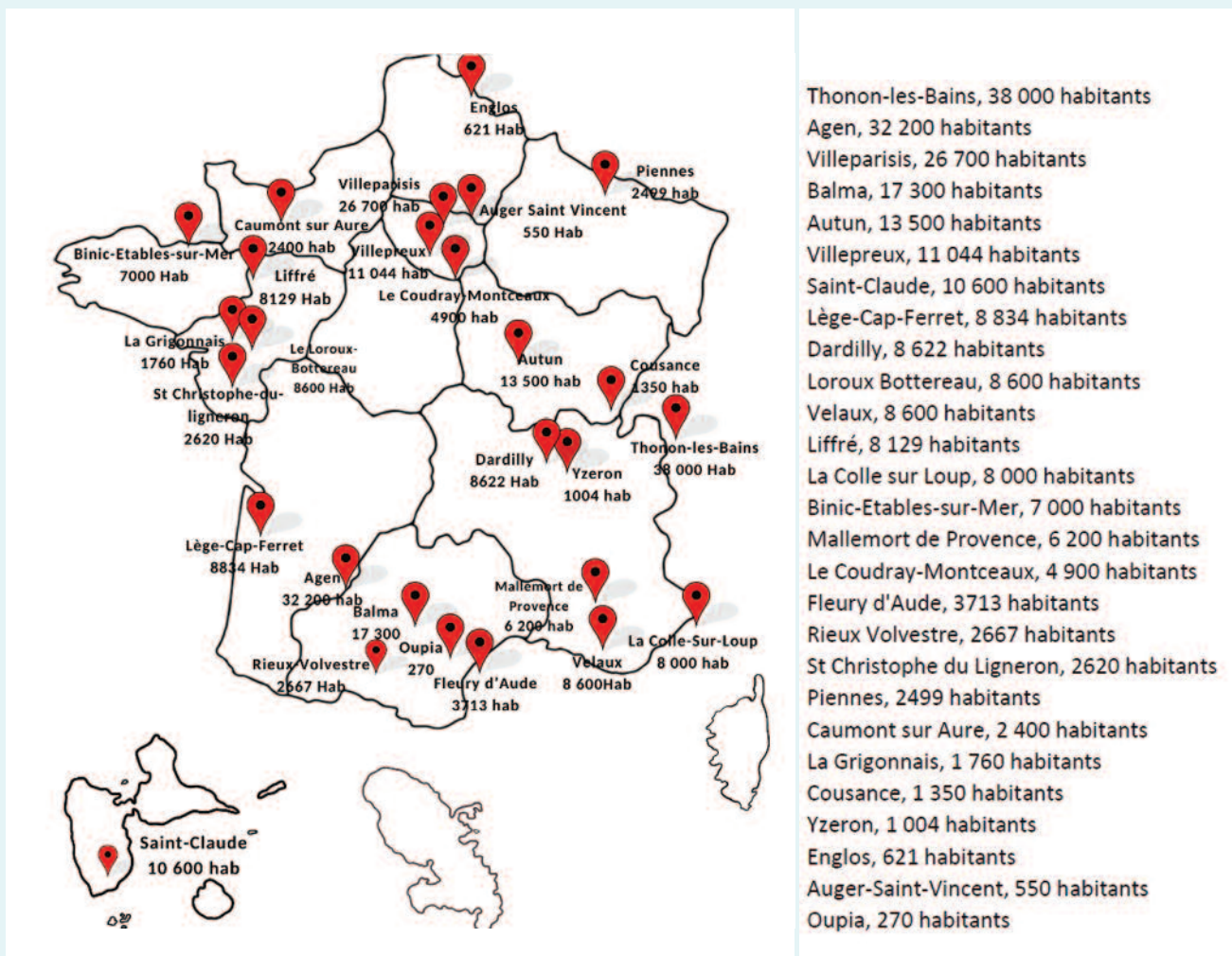
- Compréhensible : Clarifier les fonctionnements et compétences des territoires et élus,
- Transparente : Renforcer la confiance à l'égard des décisions territoriales et des élus,

- Collaborative : Construire une culture et une pratique de la participation,
- Solidaire : Animer et soutenir les convivialités et solidarités,
- Valorisante : Encourager et valoriser les initiatives citoyennes,
- Inclusive : Accompagner la capacité de toutes et tous à être acteur,
- Engagée : Relever les défis collectifs avec les citoyens.

En octobre 2023, près de 350 communes avaient déposé leur dossier de candidature pour la deuxième édition du label « Village/Ville Citoyen(ne) ». 117 dossiers ont été considérés comme recevables par le comité d'éthique de l'association et étudiés d'octobre 2023 à janvier 2024, 27 communes sont distinguées par le label.

Depuis 2022, le label « Village / Ville Citoyen(ne) » est un outil de reconnaissance, de valorisation et d'amélioration des communes qui

mènent des démarches en faveur de l'éducation, la participation et l'engagement des citoyens en rappelant les droits et devoirs et en invitant les acteurs à avoir un rôle à jouer. Ce label bénéficie depuis sa mise en place du haut patronage du Président de la République Monsieur Emmanuel Macron. 53 communes françaises sont à ce jour labélisées ! ■



MICHEL DINET (1948-2014) : DIX ANS APRÈS SA MORT, UN SOUVENIR VIVACE ET FERTILE

Dix ans après le décès brutal de Michel Dinet dans un accident de voiture le 30 mars 2014, son empreinte est toujours aussi forte, non seulement dans son propre territoire de Meurthe-et-Moselle mais bien au-delà. C'est ce que l'association Fraternité en Actes, créée au lendemain de son décès a réussi à maintenir avec un mot-clé : l'héritage. Une façon de veiller à ce que les enseignements des grands serveurs de la France, quelle que soit leur notoriété, soient utiles aux générations du présent et du futur. Et, indéniablement, la contribution de Michel Dinet à la construction d'un avenir meilleur est exceptionnelle, tant en ce qui concerne le développement local, la démocratie participative, que la fraternité.

La fidélité à Michel Dinet ne s'éteint pas : c'est ce qu'on a pu voir le 29 mars dernier, lors d'une cérémonie organisée à Nancy à l'occasion des dix ans de sa mort. Rassemblant plus de 350 personnes du département de Meurthe-et-Moselle et d'ailleurs, les hommages successifs ont témoigné d'un souvenir encore vibrant de l'homme. Né en 1948, Michel Dinet commence sa carrière comme instituteur avant de s'engager comme maire, puis conseiller général, député, et enfin président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle. Une trajectoire qui trouve sa cohérence dans le souci de servir les autres et d'inventer avec constance les conditions du progrès social. Comme d'autres hommes politiques, Michel Dinet était un infatigable constructeur, dynamisant la gestion de sa collectivité par de nombreuses recherches et échanges avec ses pairs. C'est ainsi qu'il était devenu en 2005 président de l'Observatoire national de l'action sociale (Odas), ce qui lui a permis de débattre avec des interlocuteurs aussi nombreux que variés



de toutes les questions de solidarité, mais aussi de développement social et de citoyenneté. Il a pu, de son côté, insuffler aux diverses institutions auxquelles il participait son énergie, sa bienveillance, ses connaissances concrètes, son bon sens.

En voulant faire perdurer la mémoire de Michel Dinet, l'association Fraternité en Actes donne une suite à un élan malheureusement trop tôt interrompu. Et rend hommage aux énergies quotidiennes qui tirent la société vers le haut. À travers cette association et les initiatives qu'elle porte, ce n'est pas un regard passéiste et nostalgique mais bien la survivance

d'un homme à travers sa générosité, ses idées, ses messages qu'il faut voir. C'est le sens des divers événements qui vont jaloner cet hommage dix ans après sa disparition.

- Des rendez-vous conviviaux de juillet à novembre 2024 : cinq rendez-vous sont prévus à Vannes-le-Châtel, Piennes, Sion, Château de Lunéville et Popey, pour réunir sur des thèmes humanistes ceux qui ont connu ou côtoyé Michel Dinet.

- Une exposition « Couleurs d'humanisme », entre octobre 2024 et janvier 2025 : cette exposition présentera des peintures de Michel

Dinet, mais aussi d'autres peintres, et des rencontres seront proposées tout au long de l'exposition sur les grandes valeurs de l'engagement.

- Un grand colloque intitulé « L'engagement pour le bien commun », vendredi 29 novembre 2024, à l'Hôtel du Département : son objectif sera de projeter la réflexion de tous sur l'avenir du XXI^e siècle.

- Enfin, toute l'année 2024, les associations ayant connu l'action de Michel Dinet sont invitées à prendre des initiatives pour faire perdurer la pensée de ce grand homme. ■

LA POPULATION UKRAINIENNE A BESOIN DE VOUS


croix-rouge française



MAIRES, LES ÉCOUTER POUR MIEUX LES AIDER DANS LEUR MANDAT

3 questions à John Billard, Secrétaire général de l'AMRF

L'étude diligentée par l'AMRF sur la santé des maires a obtenu plus de 1100 réponses de la part des élus ruraux. Pourquoi avoir mené cette enquête ?

John Billard : Je n'apprends rien à personne : être maire c'est d'abord passionnant et stimulant. Rendre service aux autres, localement, c'est un système qui fonctionne depuis plus de 200 ans ! Mais c'est aussi de plus en plus complexe, notamment en raison de l'évolution de la posture de l'État, du comportement de nos populations, ou des relations entre élus.

Le rôle de notre association est de capter cette complexité, entre tensions et plaisirs. Qui mieux que l'AMRF pouvait le faire ? Et c'est un succès : plus de 1100 maires ont répondu à notre enquête scientifique, preuve que nous avons vu juste en pensant que les élus avaient des choses à nous dire.

Ensuite, il faut sortir du récit négatif porté par certains pour « démorraliser les troupes » et sortir du mutisme dans lequel les collègues ont tendance à s'enfermer, gardant pour eux trop de choses enfouies, sans s'appuyer sur les autres. Pour



y répondre, l'AMRF a été contactée par Oliver Torres et son équipe à l'Université de Montpellier. Ce

titulaire de la chaire « Santé des dirigeants » au sein du « LABEX Entreprendre » de l'Université de

« Notre démocratie est fragile et sa base doit être consolidée. »

Montpellier, et fondateur de l'Observatoire AMAROK, premier observatoire sur la santé des dirigeants, nous a sollicité pour mener une recherche expérimentale sur la santé des maires. Nous avons saisi cette opportunité pour changer la donne et bâtir un système d'écoute sur les risques et intérêts du mandat de maire.

En quoi cette étude sur la santé des maires est unique ?

John Billard : D'abord, c'est une première (mondiale, si je suis objectif!). Jamais une telle interrogation, aussi complète et précise n'a été adressée à cette échelle. Ensuite, c'est du solide ! C'est une équipe de chercheurs qui a déjà l'expérience de ce type d'étude sur les entrepreneurs. Ici elle va travailler à mesurer la santé des maires à partir des événements vécus. Deux axes sont clés dans ce travail :

1. Collecter des propos qui serviront à identifier les événements stressants de la vie d'un maire mais aussi les événements satisfaisants.

2. Alimenter les données d'une thèse de doctorat sur l'équilibre entre la vie personnelle du maire, sa vie professionnelle (quand il travaille) et sa vie publique en tant qu' élu local.

Cette enquête va nous apprendre

à qualifier la spécificité du mandat des élus ruraux. Certains parlent beaucoup à la place des maires... alors que leur donner la parole est le meilleur moyen d'atteindre l'intime investi dans le champ de l'action publique. Les élus locaux sont confrontés en permanence à des événements de toute nature, parfois négatifs (violence gratuite, pesanteur administrative, surcharge de travail, isolement, etc.), parfois positifs (projets d'intérêt général, responsabilités, reconnaissance, etc.). Quels sont précisément ces événements positifs et négatifs ? Quels liens se nouent-ils entre eux ? Quelle place occupent-ils dans la hiérarchie du stress ou de la satisfaction ? Comment affectent-ils la santé du maire ? Ces questions, aussi essentielles soient-elles, n'ont jamais été traitées de manière scientifique.

Ce que le maire met dans son investissement n'a jamais été clairement identifié. On parle de la mythologie du mandat, de sa représentation, mais jamais de ce que l' élu vit. Sans trahir les secrets de l'étude, Olivier Torres prévient : « les premiers résultats, c'est une bombe atomique ! »

Justement qu'attendre de ces résultats ?

John Billard : Je le disais, il faut changer la donne. Pas tant pour les femmes et les hommes qui incarnent ce mandat, mais pour la démocratie. On le fait pour les suivants aussi. 50 % des maires ne l'étaient pas il y a 3 ans, parfois même plus si on prend en compte les 1200 élus qui ont remplacé leur prédé-

cesseur démissionnaire. Et le pourcentage sera sans doute élevé aussi en 2026.

Ensuite, cela donne à voir un personnage de notre République sous un autre angle. Ainsi les chercheurs nous ont dit être surpris de voir l'ampleur de la journée d'un maire. Nous avons tous deux vies, personnelle et professionnelle..., et bien l' élu local il en a une troisième, publique, parfois au détriment des deux autres, voire des trois !

« Ce que le maire met dans son investissement n'a jamais été clairement identifié. »

Notre démocratie est fragile et sa base doit être consolidée. C'est pourquoi avec l'AMRF nous voulons que ce travail soit utile. Politiquement, l'actualité c'est le statut de l' élu. Le débat est au Parlement. Disons-le tout net, nos amis parlementaires n'ont pas saisi la nature du problème et les avancées sont timides et limitées par une technocratie qui ne veut pas d'un pouvoir local fort. Cette étude est un atout dans le rapport de force politique qui s'installe. Il faut inverser la dynamique et notre étude nous dira sur quels leviers agir et comment renforcer l'attractivité du mandat, améliorer l'efficacité de l'action municipale. Comme le dit son slogan « Ma commune est utile », l'AMRF versera dans quelques semaines une contribution que nous voulons utile. ■

2023 - 2024, LES ANNÉES SE SUIVENT ET SE RESSEMBLENT

2023 a été une mauvaise année pour la France sur le plan économique, financier, mais aussi sur le plan social avec les manifestations contre la loi retraite, les émeutes urbaines et la lente dégradation de notre système de santé comme éducatif. Elle a été catastrophique sur le plan démocratique avec le bruit et la fureur à l'assemblée nationale, avec la multiplication des 49-3 et avec le fiasco du débat sur la loi immigration. 2024 sera-t-elle l'année d'un renouveau démocratique ?

L'année 2024 ne s'ouvre pas sur de meilleurs auspices : un président de la République sans majorité ayant personnalisé le pouvoir, Gabriel Attal que dit 142 fois Je dans sa déclaration de politique générale, une mise en place du nouveau gouvernement laborieuse, des partis politiques déconsidérés et incapables de proposer aux citoyens un projet cohérent et exigeant, une crise agricole montrant notre difficulté à faire face à des injonctions contradictoires, un manque de vision motivante d'un devenir commun en France, en Europe et dans le monde. C'est l'avenir de notre société, de notre culture et de notre démocratie qui sont en jeu.

Le Pacte civique lançait l'alerte en 2017 sur la crise du politique dans son livre *Relever le défi démocratique*¹. Améliorer la qualité de notre vie démocratique requiert, d'une part, de mieux écouter des citoyens qui de leur côté doivent approfondir leur civisme, d'autre part de promouvoir l'éthique du débat² à partir d'informations fiables ; parmi les sujets nécessitant une délibération approfondie, il y a celui de la façon de promouvoir

l'interaction constructive entre l'économique, le social et l'écologique du local au global. De plus, le bilan des ministres chargés du renouveau démocratique qui se succèdent n'est pas convaincant.

Heureusement, de multiples initiatives existent pour préparer ce renouveau parmi lesquelles j'ai noté : de jeunes citoyens qui travaillent dans un Labo des partis pour proposer des bases de leur refondation ; des maires et citoyens qui essaient au sein de la Fabrique de la transition de mutualiser leurs expériences et de partir du concret issu du terrain pour bousculer les responsables politiques et les partis ; deux conventions citoyennes qui ont permis d'expérimenter une façon de les impliquer ; le Pacte de pouvoir de vivre qui a lancé une école de la citoyenneté ; le Pacte civique qui évalue la qualité de notre vie démocratique et l'action du pouvoir en place³.

Pour coconstruire un devenir commun⁴, nous devons établir un diagnostic partagé de la situation et discerner les chemins à suivre vers un cap réaliste et ambitieux. Le pouvoir de penser et de discerner doit déboucher sur un pouvoir

d'agir en s'appuyant sur notre mobilisation et sur nos capacités à coopérer. La gravité de la situation en France, en Europe et dans le monde devrait convaincre nos concitoyens de dépasser les querelles politiciennes comme leurs indifférences pour prendre leurs responsabilités civiques en s'impliquant lucidement et courageusement dans la durée. ■

Jean-Claude Devèze
Cofondateur du Pacte civique

1- Jean-Claude Devèze, Jean-Baptiste de Foucauld, Pierre Guillaume, *Relever le défi démocratique face à un monde en mutation*, Chronique sociale, janvier 2017.

2- Jean-Claude Devèze, *Pratiquer l'éthique du débat. Le défi de la délibération démocratique*, Chronique sociale, 2018.

3- *Le Pacte civique, Et en même temps... Regards sur les 18 premiers mois du second quinquennat d'Emmanuel Macron*, Jacques André éditeur, 2023.

4- Jean-Claude Devèze, *Coconstruire un des devenir commun. Vers des renouveaux humanistes, conviviaux et civiques*, Chronique sociale, à paraître fin mars 2024.

ET VOUS QUELS SONT VOS BESOINS ?

LE CURSUS "RESPONSABLE D'ÉQUIPE EN PROTECTION DE L'ENFANCE" (264 HEURES SUR L'ANNÉE)

Une formation soutenue de 264 heures en distanciel OU en présentiel, conforme aux obligations du Décret n° 2008-774 du 30 juillet 2008 en direction des cadres de la fonction publique territoriale au titre de la formation obligatoire des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance. À l'issue du cursus l'École de la Protection de l'Enfance délivre une attestation de compétences acquises pour l'encadrement en protection de l'enfance.

Sous la direction pédagogique et scientifique et avec la participation du Dr Marie-Paule Martin-Blachais, auteure du rapport sur "Les Besoins fondamentaux de l'enfant en Protection de l'enfance".

LES SÉMINAIRES THÉMATIQUES APPROFONDIS (2 JOURS EN PRÉSENTIEL À PARIS OU EN DISTANCIEL)

Des séminaires thématiques approfondis de deux jours sur une problématique majeure de votre quotidien de professionnel ou de cadre de la protection de l'enfance :

- ▶ Droits et enjeux politiques, sociaux, et territoriaux de la protection de l'enfance
- ▶ Besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance
- ▶ Le travail avec les familles et l'enfant
- ▶ L'évaluation des besoins de l'enfant
- ▶ Parcours et projet pour l'enfant (PPE)
- ▶ La prise de risque en protection de l'enfance,...

Avec les formateurs les plus expérimentés sur ces questions et une approche équilibrée théorie-pratique de terrain.

LES WÉBINAIRES ESSENTIELS (1 JOURNÉE À DISTANCE VIA ZOOM)

Des formations à distance d'une journée pour aller à l'essentiel sur des problématiques fondamentales dans l'accompagnement des enfants et des familles :

- ▶ Le délaissement parental : approche clinique et juridique
- ▶ Le référentiel national HAS d'évaluation
- ▶ Les 1000 premiers jours : ce qui se joue dans la construction de l'individu entre 0 et 3 ans
- ▶ Liens d'attachement et besoins fondamentaux de l'enfant
- ▶ Les outils pour évaluer en protection de l'enfance
- ▶ Droits et intérêt supérieur de l'enfant,
- ▶ Les conférences familiales en pratique,...

L'essentiel en une journée et sans se déplacer avec les formateurs les plus expérimentés sur ces questions et une approche équilibrée théorie-pratique.



Poussez la porte de l'École de la Protection de l'Enfance

Choisissez votre formule (cursus, séminaire, webinaire) pour consolider vos connaissances et vos pratiques



L'École de la Protection de l'Enfance est gérée par la société L'Action Sociale, société d'édition du JAS et organisatrice des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance.

La certification Qualiopi est accordée au titre de la catégorie : ACTIONS DE FORMATION.



BANQUE des
TERRITOIRES



**Mobilité
électrique,**
le courant passe
entre nous

Élus locaux, organismes du logement social, la Banque des Territoires vous apporte des solutions d'ingénierie et de financement pour développer la mobilité décarbonée : installation de bornes de recharge de véhicules électriques en voirie ou en parking, développement des flottes de bus électrique, tramways et TER.
Contactez-nous

L'intérêt général a choisi sa banque



DÉCOUVREZ
NOS SOLUTIONS
**D'INGÉNIERIE ET
DE FINANCEMENT**

banquedesterritoires.fr

 | @BanqueDesTerr